

Conseil d'Administration
Séance du 5 Mars 2026
Délibération n°CA/2026-008

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER DE L'EXERCICE 2025
DU PARC NATIONAL DE LA REUNION

Le Conseil d'Administration du Parc national de La Réunion, réuni sous la présidence de Monsieur Éric FERRERE

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L 331-1 et suivants et R.331-23, R.331-38, R.331-40, R.331-41,

Vu le décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le rapport de gestion DIR-2026-00X de l'ordonnateur pour la présentation du compte Financier de l'exercice 2025,

Vu les éléments du compte financier,

Après avoir entendu l'Agent Comptable,

Après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés :

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 95,22 ETPT dont 83,18 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 12,04 ETPT hors plafond
- 8 699 931,57 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 6 610 430,94 € personnel
 - 1 699 927,34 € fonctionnement
 - 32 300,00 € intervention
 - 357 273,29 € investissement
- 8 722 931,71 € de crédits de paiement
 - 6 613 741,31 € personnel
 - 1 673 650,02 € fonctionnement
 - 39 100,00 € intervention
 - 396 440,38 € investissement
- 8 985 420,97 € de réalisation de recettes
- 262 489,26 € de solde budgétaire



ARTICLE 2 :

Le Conseil d'Administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 155 588,66 € de variation de trésorerie
- 10 064,97 € de résultat patrimonial
- 283 751,29 € de capacité d'autofinancement
- 269 257,26 € de variation de fonds de roulement

ARTICLE 3 :

Le Conseil d'Administration décide d'affecter le résultat comptable excédentaire à hauteur de + 10 064,97 € en report à nouveau créditeur (compte 110).

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

ARTICLE 4 :

Le Directeur de l'Établissement public est chargé de l'exécution de la présente délibération qui entre en vigueur à la date de sa publication au recueil des actes administratifs du Parc national de La Réunion et conformément au délai fixé par l'article R331-44 du Code de l'environnement.



Adoptée à la Plaine-des-Palmistes, le 05 Mars 2026

Le Président

Éric FERRERE

Le Directeur

Jean Philippe DELORME

Date de transmission au Commissaire du Gouvernement	09.03.2026
Date de non opposition du Commissaire du Gouvernement dans le délai des 15 jours	09.03.2026
Date de transmission au MTES	11.03.2026
Date de transmission au Contrôleur Budgétaire Régional	11.03.2026
Date de non opposition du Contrôleur Budgétaire Régional dans le délai des 15 jours	
Date de publication au RAA	11.03.2026
Date d'affichage	11.03.2026
Date de retrait	

PARC NATIONAL DE LA REUNION

COMPTE FINANCIER CONSOLIDÉ 2025

RAPPORT DE GESTION AU COMPTE FINANCIER N° DIR/2026-006

Note de l'ordonnateur
Compte financier 2025
Parc national de la Réunion

Table des matières

Préambule.....	3
I. Eléments de contexte	3
II. Présentation de l'activité	4
III. Le Compte Financier 2025	9
A. Autorisations	9
A.1. Tableau 1 des autorisations d'emplois	9
A.2. Tableau 2 des autorisations budgétaires	11
A.3. Tableau 3 des dépenses par destination et des recettes par origine	17
B. Equilibre financier	18
B.1. Tableau 4 d'équilibre financier	18
B.2 Tableau 5 des opérations pour compte de tiers	19
C. Analyse de la soutenabilité	19
C.1. Tableau 6 de situation patrimoniale	19
C.2. Tableau 7 du plan de trésorerie	21
C.3. Tableau 8 des opérations liées aux recettes fléchées	22
C.4. Tableau 9 des opérations pluriannuelles	24
C.5. Tableau 10 de synthèse budgétaire et comptable	24

Préambule

La note de présentation de l'ordonnateur est un document stratégique qui accompagne les grandes lignes des tableaux soumis au vote du Conseil d'administration, en retraçant les évolutions les plus significatives et les réalisations budgétaires. Elle décrit et explique l'évolution des recettes constatées sur l'exercice, les mouvements de crédits significatifs et les replace dans le contexte des missions, de la stratégie et de la gestion de l'établissement ou des contraintes externes survenues au cours de l'année.

Cette note intègre les résultats consolidés du Parc national de La Réunion.

Le présent rapport est complété par l'annexe comptable préparée par l'Agent comptable de l'Office Français de la Biodiversité.

- Il se présente en trois grandes parties :
- (I) Les éléments de contexte particuliers à l'année 2025
 - (II) Présentation de l'activité 2025
 - (III) Le Compte Financier 2025

I. Eléments de contexte de l'année 2025

Le Budget Initial 2025 du Parc a été approuvé par le Conseil d'Administration (CA) du 28 novembre 2024. Les autorisations budgétaires suivantes ont été votées : 8 592 015,00 € en AE, 9 084 176,00 € en CP et 7 800 463,14 € en recettes. Également 95,30 ETPT, dont 84,3 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 11 ETPT hors plafond.

Le Budget Rectificatif (BR) n°1 du Parc a été approuvé par le CA du 24 juin 2025.

La loi de finances initiale pour l'année 2025 prévoyait une baisse du schéma d'emplois de – 7 équivalents temps plein (ETP) et une baisse du plafond d'emploi de – 7 équivalents temps plein travaillé (ETPT), soit un plafond d'emplois de 851,5 ETPT pour les onze établissements publics de parcs nationaux.

En conséquence, les moyens en personnels sous-plafond, alloués pour l'année 2025, au Parc national de La Réunion, ont été fixés ainsi :

- Schéma d'emplois : - 0,7ETP, soit 81,5 ETP ;
- Plafond d'emplois : - 1,1 ETPT, soit 83,2 ETPT

Compte tenu de ces éléments et du financement de nouveaux projets dans le cadre de la « Stratégie Nationale Biodiversité », les effectifs sous-plafond ont été revus à la baisse et ramenés au plafond d'emplois octroyé et les effectifs hors plafond ont été proposés à 11 ETP et 12 ETPT au BR1.

Ce Budget Rectificatif abonde le Budget Initial de l'exercice 2025 en autorisant une variation de 763 929,40 € en AE (+ 8,89 % / BI), une variation de 206 265,19 € en CP (+ 2,27% / BI) et une variation de recettes de 1 127 395,38 € (+ 14,45% / BI).

Le Budget Rectificatif (BR) n°2 du Parc a été approuvé par le CA du 27 novembre 2025.

Ce BR n°2 a permis d'ajuster les prévisions de dépenses et recettes de l'exercice 2025, ainsi les autorisations budgétaires suivantes ont été votées : 8 789 821,28 € en AE (soit - 566 123,12 € / BR1) ; 8 931 007,72 € en CP (soit - 359 433,47 € / BR1) et 8 986 148,99 € en recettes (soit + 58 290,47 € / BR1).

DEPENSES	AE			CP		
	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025
Personnel	6 289 000,00	6 441 051,28	6 671 937,21	6 289 000,00	6 441 051,28	6 671 937,21
Fonctionnement	2 135 415,00	2 356 893,12	1 715 214,07	2 382 776,00	2 239 131,00	1 809 975,82
Intervention	26 000,00	46 000,00	34 700,00	35 800,00	46 400,00	39 500,00
Investissement	141 600,00	512 000,00	367 970,00	376 600,00	563 858,91	409 594,69
TOTAL DES DEPENSES	8 592 015,00	9 355 944,40	8 789 821,28	9 084 176,00	9 290 441,19	8 931 007,72



RECETTES	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025
Recettes globalisées	7 132 181,49	7 245 409,49	7 249 357,96
Autres financements de l'État (contribution OFB)	7 132 181,49	7 224 194,29	7 224 194,29
Recettes propres		21 215,20	25 163,67
Recettes fléchées	668 281,65	1 682 449,03	1 736 791,03
Subvention pour charges d'investissement fléchée	129 350,00	25 000,00	25 000,00
Financements de l'État fléchés	239 481,66	1 209 966,06	1 165 086,06
Autres financements publics fléchés	251 509,29	403 804,97	499 304,97
Recettes propres fléchées	47 940,70	43 678,00	47 400,00
TOTAL	7 800 463,14	8 927 858,52	8 986 148,99

Lors de cette même réunion, le BI 2026 du Parc a été approuvé par vote du CA du 27 novembre 2025.

Les enjeux forts de l'année ont concerné la construction de projets sur les différents thèmes et territoires, la programmation des actions afférentes et la rédaction de concepts notes pour la recherche de financements.

Mobilisation de financements : fond vert et SNB, OFB, ADEM, FEDER.

La construction d'une démarche de projets d'établissement (2019-2023 et 2024-2028), d'un programme pluriannuel d'actions, l'anticipation et la construction systématisée de « concept note » et la consolidation d'une cellule de veille/recherche/gestion de financements nous a permis d'être réactif sur la mobilisation du Fonds Vert et autres financements tant directement qu'à travers nos partenaires.

Six projets structurants ont pu être financés en totalité ou partiellement à ce stade ; ReMiNat T1, T2 et T3 ; conservation des deux espèces de pétrels, conservation du Tuit-tuit, programme des Jours de la Nuit (pollution lumineuse et environnement nocturne), démarche conservation de la Pandanaie (études préalables-BRGM et élaboration d'un plan de gestion) en collaboration avec la DEAL (cf. APB) et la commune de la Plaine des Palmistes, Régulation des ongulés.

Cette augmentation en interne des synergies entre projets se traduit par une logique de fonctionnement forte en interservices et inter secteurs. Le brassage des personnels autour des actions permet une meilleure compréhension et appropriation de chacun de la dimension projet d'établissement et une meilleure cohésion globale de l'équipe en rompant avec une opposition historique des secteurs versus services techniques et une approche en silos thématiques.

Le repositionnement du Secrétariat général au cœur de ces démarches vient rompre également l'isolement qui était le sien et améliore notablement la gestion en mode projet tant dans leur phase amont de définition et de construction que dans la fluidification de leur mise en œuvre et du rendu administratif et financier.

II. Présentation de l'activité 2025

Projet intégré de conservation et de restauration des milieux et sa partie R&D ReMinat :

Ce projet global et partenarial intègre plusieurs niveaux ; la connaissance, la gouvernance, l'amélioration de la capacité et de l'organisation opérationnelle et le suivi évaluation.

Le projet s'est donné pour objectifs, entre autre, de décliner la séquence ; diagnostic d'état, priorisation, stratégie et Plan d'action sur 12 000 ha couvrant les étages et les habitats représentatifs de l'ensemble de l'île.

En lien avec ces démarches de terrain, les process, outils qui sont construits de façon partenariale sont également développés et consolidés.

A ce jour, 4 massifs ont été diagnostiqués (surface environs 7000 ha).

La méthodologie sur la question des interfaces est en cours de finalisation et sera testée sur trois zones d'expérimentation ; le Maïdo, St-Joseph et St-Philippe. Pour rappel, cette démarche permettra de travailler sur les voies de diffusion et de pénétration des espèces exotiques dans les milieux naturels.

Ce changement d'échelle visera à aborder la question des flux et d'envisager la dimension occupation des sols et de l'aménagement du territoire comme une des parties de la nouvelle stratégie de conservation des habitats.

Concernant la lutte biologique les dossiers pour les deux agents identifiés et en production dans les laboratoires du Cirad ont été déposés à l'ANSES qui les a validés. Un blocage subsiste sur la partie autorisation nationale en lien avec la problématique posée par la liste positive construite localement pour cadrer l'introduction d'espèces exotiques à La Réunion. Enfin l'intégration de la dimension changement climatique a été travaillée et un VSC a été recruté en août pour augmenter la capacité de l'équipe à intégrer globalement ce sujet dans nos réflexions et programmes

Gestion post incendie - Best life Maïdo :

Ce projet assure la continuité des expérimentations mises en place dès la fin 2020 et poursuivies de 2021 à 2023 suite à l'incendie du Maïdo de Novembre 2020. L'objectif est de tester des parcours techniques pour lutter contre la reprise de l'ajonc et donner le temps aux dynamiques des espèces endémiques de s'exprimer jusqu'à un état d'équilibre favorable à l'habitat éricicoïde.

Cette expérimentation permettra également d'évaluer la pertinence d'utiliser le brûlage dirigé comme un outil de gestion sur ce type de milieu.

Conservation-valorisation de la Pandanaie :

La Pandanaie de la Plaine des Palmistes, zone humide de 950 ha est un patrimoine unique en partie intégré dans le cœur de parc et partiellement couvert par un APB. Cette zone humide fragilisée par les pressions humaines et les espèces invasives est identifiée comme habitat prioritaire à préserver. Le projet vise à mieux comprendre le fonctionnement hydraulique de cette zone, caractériser le niveau de préservation et de fonctionnement de cet habitat, identifier avec les acteurs locaux les pressions qui s'exercent sur cet espace et les opportunités en matière de valorisation. Ce travail vise à construire à terme un plan de conservation et de valorisation de ce milieu.

L'année 2025 a permis de : consolider le projet avec les partenaires, finaliser le plan de financement et procéder aux premiers recrutements (un VSC et un chargé de mission spécifique) et de démarrer l'étude du BRGM sur le fonctionnement et les dynamiques hydrologiques.

Conservation des pétrels :

Dans le cadre du Plan National d'Actions (PNA) des pétrels endémiques de La Réunion 2021-2030, le Parc national de La Réunion porte le projet de conservation de ces deux espèces (Pétrel noir de Bourbon *Pseudobulweria aterrima* et Pétrel de Barau *Pterodroma barau*) en cœur de Parc national.

La population de pétrels de Barau est estimée entre 15 000 et 20 000 couples, l'espèce est classée « en danger d'extinction » (EN) par l'IUCN. La population de Pétrel noir de Bourbon est bien moindre, avec une estimation entre 45 et 400 couples, l'espèce est classée « En danger critique d'extinction » (CR).

Les objectifs du projet sont de rechercher de nouvelles colonies en vue de leur sécurisation ; de suivre les colonies afin de mesurer l'état de conservation des espèces et de réduire les populations de rats et limiter les populations de chats errants dans les colonies.

Conservation du Tuit-tuit :

L'échenilleur de La Réunion (*Lalage newtoni*), espèce endémique stricte de La Réunion est classée en danger critique d'extinction par l'UICN, avec un peu plus de 50 couples connus vivant uniquement dans le massif de La Roche Ecrite.

Le projet en cours vise à poursuivre les actions de conservation de cette espèce en luttant contre ses prédateurs (rats et chats), en suivant les indicateurs populationnels, ainsi qu'en menant des études relatives à son habitat dans l'objectif de rédiger un nouveau Plan d'action de conservation de l'espèce.

Plan Opérationnel de Régulation des Ongulés Féroces :

L'Ouest réunionnais avec les massifs du Grand Bénare et du Tévelave, représente des milieux naturels à forts enjeux de biodiversité. Depuis plusieurs années, la présence d'ongulés féroces, cabris pour le Grand Bénare et cochons pour le Tévelave, occasionnent des dégâts importants de ces milieux naturels (habitat, faune, flore et sol) mais aussi des risques pour la population (présence de captages d'eau, de cultures agricoles, de randonneurs...).

Ce projet vise donc à réguler ces populations de cabris et de cochons en consolidant les connaissances relatives à ces populations, renforçant les compétences locales de régulation de ces deux espèces, mettant en œuvre les actions de régulation puis en les évaluant...).

Jours de la Nuit

Le projet « les Jours de la Nuit 2024-2027 » vise à mieux connaître, améliorer et valoriser les environnements nocturnes de La Réunion. Mis en œuvre à différentes échelles, le programme d'actions est basé sur l'acquisition de connaissances et sur des actions de mobilisation du secteur public (communes, EPCI) et du secteur privé (habitants, industriels, centres commerciaux...).

Depuis l'initiation du projet en 2020, l'expertise du Parc national de La Réunion sur la thématique de la préservation des environnements nocturnes est de mieux en mieux identifiée.

Des diagnostics ont été réalisés en 2024 et 2025 et ont permis d'approuver la méthodologie employée (ex : EcoParc, Cilaos). Fort de ces expérimentations, le travail de diagnostic technique et des besoins en éclairage mené par le Parc national de La Réunion sera reconduit sur d'autres territoires en 2026 (ex : Technopole, ZA Cambaie). Ces diagnostics incluront de nombreux partenaires : CINOR, TO, RNMR, Saint-Louis, Cilaos, EDF, ADIR, IRI.

De nombreux projets sont remis à l'établissement pour avis et recommandations techniques, avant mise en œuvre. Certains projets sont aujourd'hui mis en place en ayant suivi ces recommandations (ZA Ecoparc, Site du LENA, barge de chantier NRL, etc.).

Les documents stratégiques de planification de l'aménagement du territoire commencent à intégrer la thématique de préservation des environnements nocturnes (ex : SCOT de la CIREST, PLU de Sainte-Marie).

Plan paysage

La préservation des paysages est inscrite dans la charte du Parc national et constitue un des critères de protection du Bien inscrit au Patrimoine mondial de l'Unesco. L'objectif du projet est de construire une véritable ambition partagée autour de cette thématique avec les acteurs de la gestion du territoire à La Réunion et déclinée en un Plan d'action concret permettant de rendre plus palpable et opérationnel la Valeur Universelle exceptionnelle du Bien Patrimoine mondial.

La démarche d'élaboration du plan paysage terminée fin 2025 avec la validation du Plan d'action et l'atelier de restitution final du 2 décembre. Pendant l'année, les travaux, toujours très dynamiques ont portés sur la validation des objectifs de qualité paysagère (8 objectifs) et le travail sur les fiches actions.

Celles-ci sont en trois niveaux, des actions socles visant notamment à maintenir la dynamique créée lors de l'élaboration du plan (par la mise en place d'un atelier permanent des paysages par exemple), des actions thématiques et des actions territorialisées visant à donner une suite très concrète et opérationnelle à la démarche. Ces actions territorialisées ont vocation à être menées par les acteurs du territoire eux même.

Les travaux sur le renforcement de la prise en compte des paysages dans le SAR se poursuivent également, avec plusieurs ateliers réalisés, dans un contexte où la démarche d'élaboration du SAR a pris un retard important.

Les partenaires ont exprimé le besoin d'un accompagnement à la mise en œuvre du Plan de paysage, via une animation pérenne. La mise en place d'une dynamique d'échanges et d'une « offre de services » autour d'un Atelier des paysages pourra consolider et faciliter le déploiement du programme d'action.

Évaluation de la mise en œuvre de la Charte :

Le travail d'évaluation de la mise en œuvre de la charte a été réalisée tout au long de l'année 2025. Le prestataire externe a présenté le diagnostic lors du conseil d'administration de Juin dernier. Et les recommandations issues de ce travail de concertation ont été soumises au conseil d'administration du 27 Novembre 2025. Le bilan réalisé montre que de très nombreuses actions ont été menées sur le territoire qui concourent à la réalisation des objectifs de la charte. Aucun point de blocage majeur n'a été relevé mais l'appropriation de l'outil charte en lui-même reste limité et certains enjeux restent insuffisamment portés par l'ensemble des acteurs. La charte en tant que telle reste pertinente, selon les acteurs interrogés, ce qui a conduit à une proposition de renouvellement de la charte, accompagné d'un certain nombre de préconisations d'amélioration de sa mise en œuvre et de son animation.

Démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) :

Le Parc national de La Réunion, accompagné du cabinet ISODOM, s'est engagé dans une démarche Qualité de Vie et des Conditions de Travail (QVCT) afin de répondre à plusieurs défis organisationnels et de gestion des ressources humaines.

Cette initiative commencée par la mise en place d'un questionnaire qui a permis de préciser le niveau de satisfaction de l'équipe sur les démarches déployées dans le cadre des projets d'établissement successifs. A ce stade, le niveau de satisfaction est élevé (94% de satisfait et très satisfait) mais cette étape a également fait ressortir des points d'amélioration sur ; la remise à plat des fiches de poste en lien avec l'évolution des métiers, la question de la montée en expertise et d'un plan de formation, l'organisation du travail et la mobilité.

Ces différents sujets seront déclinés dans un Plan d'action priorisé qui sera mis en place d'ici la fin de l'année 2025.

L'accompagnement mis en place a fait appel à une mixité d'outils : enquête individuelle, ateliers d'analyse, observations du travail réel et des problématiques sur le terrain, ateliers collaboratifs en présentiel rythmés par des réunions intermédiaires avec le comité QVCT et le CSA.

Le prochain Plan d'actions sera validé par la Direction et soumis à l'avis du comité QVCT et le CSA. Chaque action sera détaillée en précisant les objectifs, la priorisation, le calendrier de mise en œuvre et les moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Rédaction du « Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière » SPSI 2025-2029 et travaux immobiliers :

En 2025, le Parc National de La Réunion a fait appel au cabinet ARTIMON pour l'accompagner dans l'élaboration de son « Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière » SPSI, pour la période 2025 à 2029.

Le SPSI se compose de deux volets principaux :

- Un diagnostic approfondi du parc immobilier qui comprend l'inventaire détaillé des biens, une évaluation de l'état technique et fonctionnel des bâtiments et l'analyse de l'occupation des locaux
- Un volet stratégique qui définit, les objectifs de l'établissement en matière immobilière, les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs et un Plan d'action sur 5 ans

Cette démarche stratégique quinquennale vise à optimiser la gestion des biens immobiliers, les performances énergétiques des bâtiments et adapter les espaces aux besoins.

Par ailleurs, une subvention de 160 000 € accordée fin 2024 a permis de moderniser les dispositifs de visioconférence de l'ensemble des bâtiments de l'établissement (antennes et siège).

De plus, le Parc a pu faire cofinancer par le Fonds Vert de l'Etat, l'installation de trois bornes électriques, 2 au siège et une à l'antenne Ouest, pour un montant de 14 069 €

Emploi sous plafond : Analyse des réalisations 2025 par rapport aux prévisions 2025

Plafond d'emplois	PNRun
ETPT notifiés	83,2
ETPT consommés	83,18
Taux d'exécution	100,0%
ETP notifiés	81,5
ETP consommés	81,6
Taux d'exécution	100,1%

La loi de finances initiale pour l'année 2025 prévoyait une baisse du schéma d'emplois de – 7 équivalents temps plein (ETP) et une baisse du plafond d'emploi de – 7 équivalents temps plein travaillé (ETPT), soit un plafond d'emplois de 851,5 ETPT pour les onze établissements publics de parcs nationaux.

En conséquence, les moyens en personnels sous-plafond, alloués pour l'année 2025, au Parc national de La Réunion, ont été fixés ainsi :

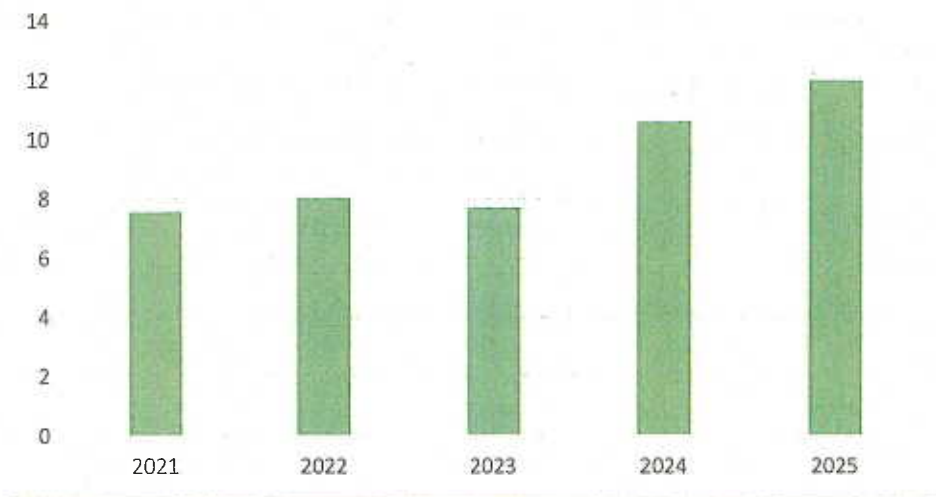
- Schéma d'emplois : - 0,7ETP, soit 81,5 ETP ;
- Plafond d'emplois : - 1,1 ETPT, soit 83,2 ETPT

Compte tenu de ces éléments et du financement de nouveaux projets dans le cadre de la « Stratégie Nationale Biodiversité », les effectifs sous-plafond ont été revus à la baisse. Deux personnes ont été recrutées sur des contrats à temps non complet (80%), ce qui a permis de conserver le nombre des postes tout en respectant au mieux le schéma d'emplois. Ainsi, les moyens en personnel sous plafond se sont élevés à 83,18 ETPT et à 81,5 ETP.

Historique des ETPT hors plafond :

	2021	2022	2023	2024	2025
ETPT	7,56	8,05	7,7	10,6	12

Evolution des ETPT hors plafond



Emploi hors plafond : Analyse des réalisations 2025 par rapport aux prévisions 2025

La consommation des ETPT hors plafond a été réalisée. Ces emplois concernent principalement les emplois temporaires financés sur appels à projets : REMINAT, Pétrels, Ongulés, Tuit -Tuit et Best Life Mado.

Hors plafond d'emplois	PNRun
ETPT BR2 2025	12
ETPT consommés 31/12/2025	12,04
ETP BR2 2025	11
ETP consommés 31/12/2025	11,00

La consommation globale des emplois par l'établissement au 31 décembre 2025 est conforme à l'autorisation globale votée de 95,2 ÉTPT et 92,5 équivalent Temps Plein (ETP) pour l'exercice 2025.

Par ailleurs en 2025 ; le Parc national a obtenu l'agrément pour le recrutement de Volontaires Service Civique (VSC), il s'agit de contrats de 2 ans, ne comptant pas d'emplois, mais qui viennent impacter la masse salariale. 4 VSC ont été recrutés en 2025.

Masse salariale

Les dépenses de personnel se chiffrent au total à 6 613 741,31 € en 2025, soit une évolution de + 360 675 € par rapport au compte financier 2024, répartie de la manière suivante :

Masse salariale	CF 2024	BR2 2025	CF 2025	Ecart
Sous plafond	5 530 614	5 680 984	5 600 670	70 056
Hors plafond	543 397	561 837	580 249	36 852
Hors paye	179 055	429 116	432 822	253 768
Total	6 253 066,23	6 671 937,21	6 613 741,31	360 675



Emplois sous plafond

Les dépenses de personnel des emplois sous plafond représentent 84,7 % des dépenses de personnel.

Les dépenses liées aux emplois sous plafond (en excluant les dépenses hors paye) augmentent de 70 056 €, passant de 5 530 614 € en 2024 à 5 600 670 € en 2025 (soit +1,27 %).

Emplois hors plafond

Les dépenses relatives aux emplois hors plafond représentent 8,77 % de la masse salariale globale, et passent de 543 397 € en 2024 à 580 249 € en 2025, soit une augmentation de 6,78 %, avec une augmentation du nombre d'ETPT de 13,21 %. Les dépenses de personnel hors plafond sont maîtrisées dans le strict respect des sommes allouées dans les différents conventionnements.

Autres éléments de dépenses de personnel

Les dépenses hors paye, englobent les dépenses d'action sociale, médecine du travail, le versement du fonds mobilité durable, les taxes sur salaires et le paiement des allocations de retour à l'emploi (ARE). Ces dépenses sont en augmentation de 142 % passant de 179 055 € en 2024 à 432 822 € en 2025. Les ARE représentent 66 % de cette dépense. La taxe sur salaires avant intégrée dans la masse salariale représente 30 % de la dépense.

A.2 Tableau 2 des autorisations budgétaires

Le tableau des autorisations budgétaires présente un solde budgétaire excédentaire de 262 439,26 €.

a) Les autorisations budgétaires en dépenses

L'ensemble des dépenses de l'établissement fait l'objet d'une double autorisation donnée par le Conseil d'Administration, qui plafonne les crédits et encadre la chaîne de la dépense : les autorisations d'engagement et les crédits de paiement.

- Les **Autorisations d'Engagement** (AE) constituent "la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées". Elles sont entièrement consommées dès l'origine de la dépense, c'est-à-dire lors de la signature de l'acte juridique engageant la dépense de l'établissement. Les autorisations d'engagement sont le support de l'engagement de dépenses qui peuvent s'étaler sur plusieurs années, comme par exemple les investissements, les contrats de partenariat, certaines dépenses d'intervention dont la réalisation et le paiement peuvent être échelonnés sur plusieurs exercices.
- Les **Crédits de Paiement** (CP) représentent "la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations d'engagement". Ils sont le support de règlement de la dépense engagée au préalable. Dans le cas d'un engagement juridique s'exécutant sur plusieurs exercices, la consommation des CP est échelonnée sur plusieurs exercices budgétaires, jusqu'à atteindre le total des autorisations d'engagement initiales.

Les dépenses sont réalisées pour un montant de 8 722 931,71 € représentant une consommation de 97,67 % des crédits de paiement ouverts.

Les frais de personnels sous-plafond occupent 70 % des dépenses globales.

Les dépenses de personnel hors-plafond 6 %.

Les dépenses de personnel restent le principal poste de dépenses.

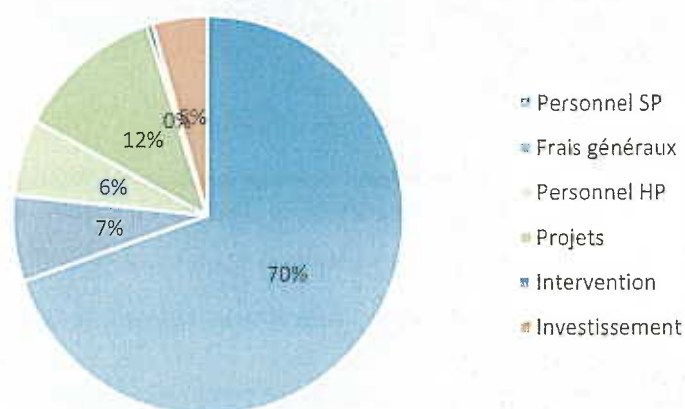
Les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

- 619 710 € de dépenses courantes hors projets (soit 7 %)
- 1 053 940 € de dépenses liées à la mise en œuvre des projets (soit 12%)

Les dépenses d'investissement ont été réalisées à hauteur de 396 440 €, soit 5% du budget global.

Et enfin, 0,2% du budget a été consacrés à des dépenses d'intervention.

Répartition des dépenses 2025 par nature



Les masses budgétaires en AE/CP consommés en 2025 sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Nature de la dépense	AE budgétées (BR2 2025)	AE consommées 2025	Solde AE	% de consommation	Rappel : CF 2024	Variation 2025/2024
Personnel	6 671 937,21 €	6 610 430,94 €	61 506,27 €	99,08%	6 254 451,40 €	6%
Fonctionnement	1 715 214,07 €	1 699 927,34 €	15 286,73 €	99,11%	1 560 186,04 €	9%
Intervention	34 700,00 €	32 300,00 €	2 400,00 €	93,08%	23 280,00 €	39%
Investissement	367 970,00 €	357 273,24 €	10 696,76 €	97,09%	634 495,68 €	-44%
TOTAL	8 789 821,28 €	8 699 931,52 €	89 889,76 €	98,98%	8 472 413,12 €	3%

Nature de la dépense	CP budgétées (BR2 2025)	CP consommées 2025	Solde CP	% de consommation	Rappel : CF 2024	Variation 2025/2024
Personnel	6 671 937,21 €	6 613 741,31 €	58 195,90 €	99,13%	6 253 066,23 €	6%
Fonctionnement	1 809 975,82 €	1 673 650,02 €	136 325,80 €	92,47%	1 617 566,14 €	3%
Intervention	39 500,00 €	39 100,00 €	400,00 €	98,99%	20 480,00 €	91%
Investissement	409 594,69 €	396 440,38 €	13 154,31 €	96,79%	1 130 968,46 €	-65%
TOTAL	8 931 007,72 €	8 722 931,71 €	208 076,01 €	97,67%	9 022 080,83 €	-3%

• Analyse des réalisations 2025 par rapport aux prévisions 2025 (BR2) et rappel 2024

Les taux de consommation des budgets alloués sont la traduction d'un pilotage budgétaire efficient. Des écarts sont toutefois constatés entre les ouvertures budgétaires et les consommations en AE/CP.

❖ **Personnel** : 99% des AE et CP

Les AE et les CP augmentent de 6% (+360 k€) par rapport à 2024. Ces écarts ont été analysés dans le tableau de la masse salariale.

❖ **Fonctionnement** : 99% des AE et 92,5 % des CP

Le solde des AE non consommées est de 15 K€ et celui des CP de 136 K€. Ces écarts de réalisation s'expliquent essentiellement par les retards dans le dépôt des factures par les prestataires.

❖ **Intervention** : 93% des AE et 99% des CP

Il s'agit essentiellement de subventions versées dans le cadre des conventions avec les établissements relais porte de parc.

❖ **Investissement** : 97% des AE et 97% des CP

Les investissements réalisés en 2025 concernent la fin des travaux du projet immobilier du secteur Ouest, le démantèlement des installations obsolètes sur le volcan sommital et la fin des travaux d'installation de la visio-conférence.

b) Les autorisations budgétaires en recettes

Par principe, les recettes sont globalisées. Elles peuvent aussi être fléchées.

Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

Les opérations liées aux recettes fléchées peuvent être partiellement autofinancées.

Concernant les recettes 2025, le taux de réalisation est de 100% pour un montant encaissé de **8 985 421 €**. Les recettes réalisées sont en baisse de -12,5 % par rapport au CF 2024.

Concernant les recettes globalisées, la loi de finances pour l'année 2025 prévoyait une augmentation de la contribution de l'Office Français de la Biodiversité (OFB) en faveur des parcs nationaux d'un montant total de 74,7 millions d'euros pour les onze établissements.

Cela s'est traduit pour le Parc national de La Réunion par une dotation de fonctionnement de 7 224 194,29 euros, soit en augmentation de 92 012,80 € par rapport à la dotation 2024.

Nature de la recette	Recettes budgétées (BR2 2025)	Recettes réalisées 2025	Solde recettes	% de réalisation	Rappel : CF 2024	Variation 2025/2024
Recettes globalisées	7 249 357,96 €	7 262 178,58 €	12 820,62 €	100,18%	7 152 120,42 €	1,54%
Autres financements de l'État (contribution OFB)	7 224 194,29 €	7 224 194,29 €	- €	100,00%	7 132 181,49 €	1,29%
Autres financements de l'État	- €	800,00 €	800,00 €			
Recettes propres	25 163,67 €	37 184,29 €	12 020,62 €	147,77%	19 938,93 €	86,49%
Recettes fléchées	1 736 791,03 €	1 723 242,39 €	- 13 548,64 €	99,22%	3 111 319,83 €	-44,61%
Subvention pour charges	25 000,00 €	43 000,00 €	18 000,00 €	172,00%	235 000,00 €	
Financements de l'État fléchés	1 165 086,06 €	1 148 628,09 €	- 16 457,97 €	98,59%	2 265 019,59 €	-49,29%
Autres financements publics fléchés	499 304,97 €	492 614,30 €	- 6 690,67 €	98,66%	579 772,24 €	-15,03%
Recettes propres fléchées	47 400,00 €	39 000,00 €	- 8 400,00 €	82,28%	31 528,00 €	23,70%
TOTAL	8 986 148,99 €	8 985 420,97 €	- 728,02 €	99,99%	10 263 440,25 €	-12,45%

Les recettes globalisées :

⇒ Dotation de fonctionnement de l'Office français de la Biodiversité (7 224 194,29 €)

Montant budgété (BR n°2) : 7 224 194,29 €

Réalisation : 100 %

Montant 2024 : 7 132 181,49 €

Le montant de la dotation est en augmentation de 92 012,80 € par rapport à 2024

⇒ Autres financements de l'Etat (800 €)

Montant budgété (BR n°2) : 0 €

Remboursement de l'agence service civique.

⇒ Recettes propres (37 184,29 €)

Montant budgété (BR n°2) : 25 163,67 €

Montant réalisé : 37 184,29 €

Réalisation : 148 %

Montant 2024 : 19 938,93 €

Les **recettes fléchées** sur projet étaient prévues pour un montant de 1 736 791,03 € au BR2 et ont été réalisées à hauteur de 1 723 242,39 €, soit un écart de -13 548,64 €.

⇒ Subventions pour charges d'investissement fléchée (43 000 €)

Montant budgété (BR n°2) : 25 000 €

Montant réalisé : 43 000 €

Réalisation : 172 %

Montant 2024 : 235 000 €

Les recettes pour charges d'investissement sont des recettes liées à des opérations d'investissement. Cette ligne de subventions a été mise en place à partir du budget 2024.

Les subventions pour charges d'investissements concernent le financement des opérations suivantes :

- Solde de la subvention pour les travaux de l'antenne Lena (25 000 €)
- Avance pour des travaux d'installation de stations de mesure du bruit (18 000 €) non prévue au budget.

⇒ Financements de l'Etat fléchés (1 148 628,09 €)

Montant budgété (BR n°2) : 1 165 086,06 €

Montant réalisé : 1 148 628,09 €

Réalisation : 99 %

Montant 2024 : 2 265 020 €

Les financements de l'Etat fléchés concernent les opérations suivantes :

- Dispositif Eco-gardes (DAF)	27 151 €
- Animation MAEC 2024 (DAF)	34 374 €
- FV-REMINAT-PHASE1 (DEAL)	12 258 €
- Sentié Fah'âme (GAL Sud)	34 482 €
- Avance SNB-REMINAT-PHASE3 (Tutelle) :	713 809 €
- Avance SNB-ONGULES (Tutelle)	174 954 €
- Avance SNB-PANDANAIE (Tutelle)	151 600 €

Reste en attente de paiement, l'acompte demandé sur l'opération FV PETRELS d'un montant de 16 459 €

⇒ Financements publics fléchés (383 915 €)

Montant budgété (BR n°2) : 499 305 €

Montant réalisé : 492 614 €

Réalisation : 99%

Montant 2024 : 579 772 €

Les financements publics fléchés encaissés concernent les opérations suivantes :

- Ademe JDN (ADEME)	40 392 €
- Sentié Fah'âme (LEADER)	186 117 €
- Création d'outils éducatifs (FEADER)	87 092 €
- Life biodivOM	20 314 €
- LENA GMF (GMF)	8 400 €
- Pandanaie (OFB)	50 000 €
- Onglulés (FEDER)	61 299 €
- Best-Life Maïdo (BEST LIFE)	39 000 €

Reste en attente de paiement, l'acompte demandé sur l'opération Life biodiv Nature d'un montant de 14 890 €

Recettes propres fléchées (39 000 €)

Montant budgété (BR n°2) : 47 400 €

Montant réalisé : 39 000 €

Réalisation : 82 %

Montant 2024 : 31 528 €

La dotation MTES 2025, a permis de financer les frais de personnel sous plafond, les charges liées aux frais généraux et une partie des dépenses des projets de l'établissement autofinancés (évaluation de la charte, démarche QVCT, déploiement de la marque esprit parc, interventions dans les écoles, etc...).

c) Le solde budgétaire

Solde budgétaire	Solde prévisionnel (BR2 2025)	Solde réalisé	Variation	% de réalisation	Rappel : CF 2024
Recettes - Dépenses	55 141,27	262 489,26	207 347,99	476%	1 241 359,42 €

Le solde budgétaire constaté s'élève à **262 489,26 €** en amélioration par rapport au BR2 (+207 347,99 €). Cet écart provient notamment d'une consommation des crédits de paiement inférieure aux prévisions budgétaires (-208 073 €) et une réalisation des recettes de 100,2 %

Le graphique ci-dessous permet d'avoir une vision globale et synthétique de la structure budgétaire de l'établissement

DEPENSES (CP)	8,72 M€	RECETTES (CP)	8,985 M€
Personnel permanent	6,07 M€	Dotation MTES et autres recettes globalisées	7,26 M€
Frais Généraux	0,779 M€		
Dépenses projets (*)	1,87 M€	Disponible pour financements projets	0,41 M€
		Recettes Projets	1,72 M€
		Solde Budgétaire	262 397 €

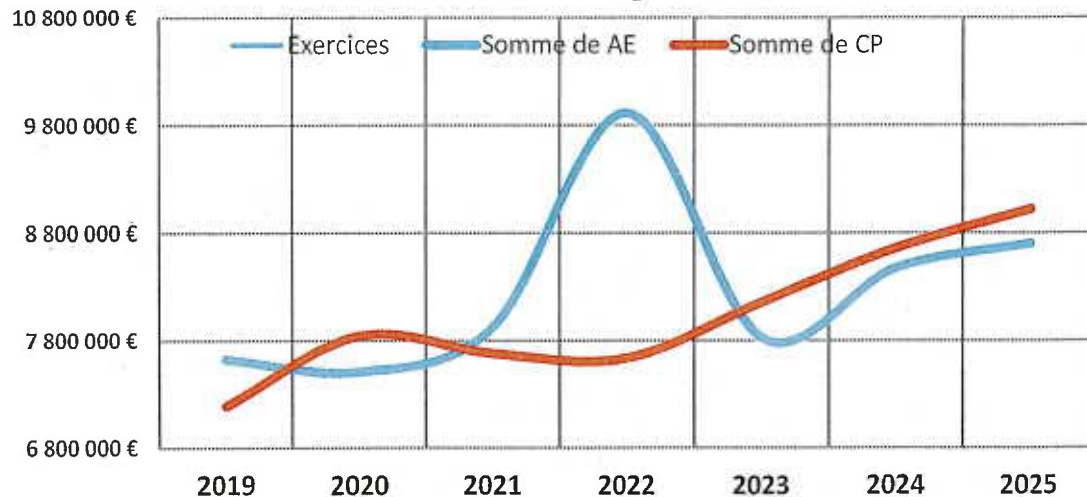
(*) Dépenses projets 1,87 M€ dont

Personnel hors plafond : 0,54 M€

Dép de fonctionnement : 1,05 M€

Interventions et investiss. : 0,44 M€

Evolution budgétaire

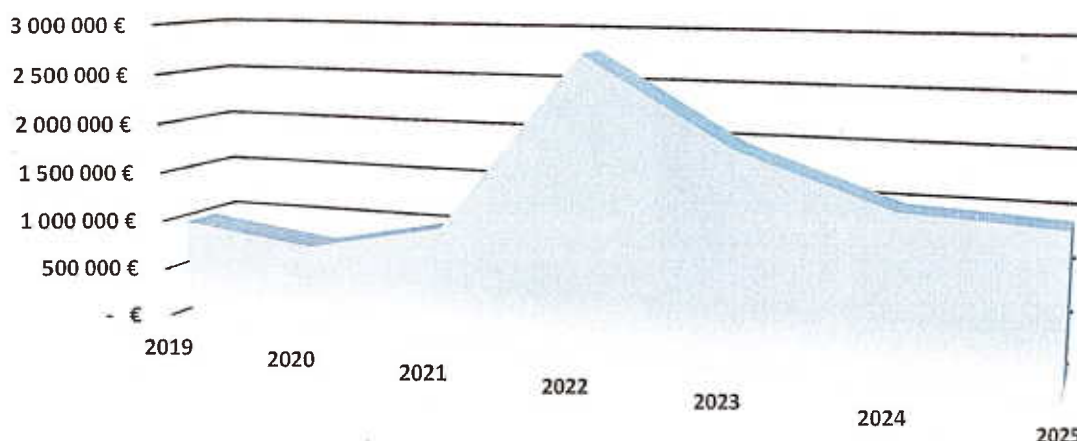


d) Données complémentaires au tableau 2 : les restes à payer

L'objectif de l'analyse des restes à payer est de déterminer l'impact sur les décaissements futurs des décisions d'engagements. Les restes à payer (RAP) représentent un montant de décaissements à venir incontournable qui devront mobiliser de la trésorerie (sur l'exercice à venir ou les suivants). Une augmentation relative des restes à payer peut également traduire une meilleure gestion pluriannuelle des marchés publics avec des engagements sur plusieurs exercices plutôt que des renouvellements annuels sans visibilité financière à moyen terme.

En ce qui concerne les restes à payer 2025, ceux-ci s'établissent à 1 405 944 € et diminuent de 72 353 € entre les clôtures d'exercice 2025 et 2024.

Évolution des restes à payer

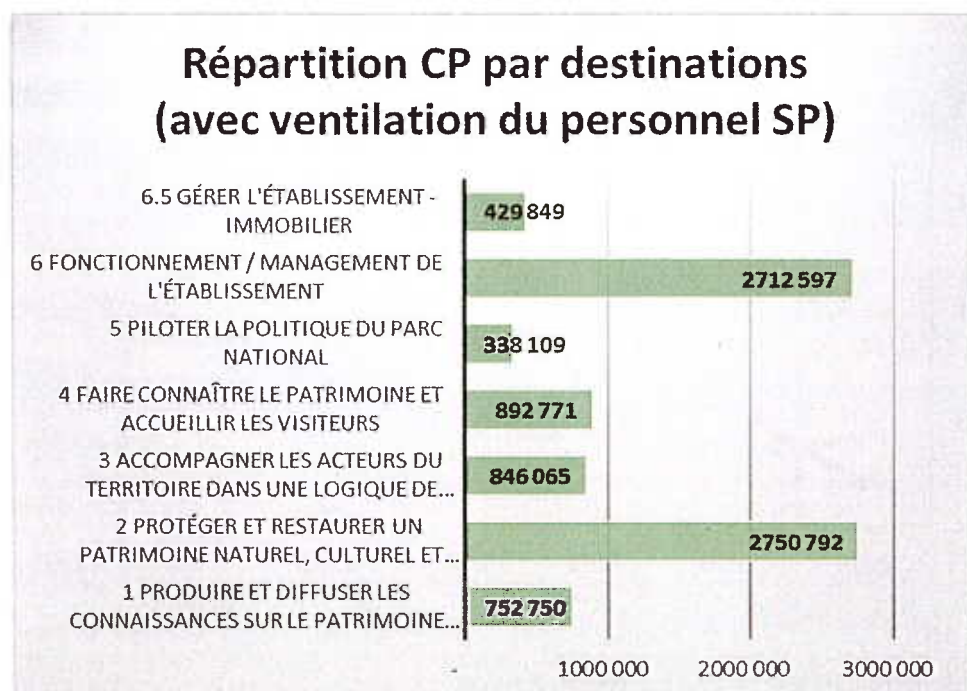


A.3 Tableau 3 des dépenses par destination et des recettes par origine

Tableau 3 des dépenses par destination

À l'instar de l'État qui présente dans ses documents budgétaires les dépenses ventilées à la fois par nature (personnel, fonctionnement, intervention, investissement) et par destination (missions, programmes, actions), le PNRun ventile ses opérations. Les charges de personnel hors projets fléchés ne sont pas ventilées par destination dans le tableau 3 du compte financier, mais un travail réalisé à partir des temps passés enregistrés sur EVA, permet d'obtenir cette répartition.

Ainsi, l'exécuté 2025 des dépenses décaissées par destinations est la suivante :



1. Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire

Cette mission mobilise plusieurs référents au sein de l'établissement qui coordonnent des suivis, sous-traitent des études et participent à des missions de diffusion des connaissances.

Cet item représente 752 750 €, soit 8,63 % des dépenses globales.

2. Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel

Cette destination regroupe les dépenses liées à la surveillance du territoire et des usages, les actions de gestion et de restauration de populations d'espèces et de milieux (patrimoine naturel) et les actions de gestion et de restauration du patrimoine culturel et paysager.

Cet item représente 2 750 792 €, soit 31,54 % des dépenses globales.

3. Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable

On retrouve dans cette catégorie notamment les dépenses d'accompagnement des acteurs dans les différents secteurs d'activité. Et notamment l'accompagnement des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques.

Cet item représente 846 065 €, soit 9,7 % des dépenses.

4. Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs

Cette dépense regroupe les actions de sensibilisation, animation et éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines ainsi que la réalisation et la gestion d'infrastructures d'accueil du public et les outils de communications mis en œuvre.

Cet item représente 892 771 €, soit 10,23 % des dépenses

5. Piloter la politique du Parc national

Cette catégorie regroupe les dépenses liées à l'animation et à l'évaluation de la Charte et la contribution aux politiques européennes et internationales.

Cet item représente 338 109 €, soit 3,88 % des dépenses (CP)

6. Gérer l'établissement public

Cet item regroupe toutes les dépenses afférentes au fonctionnement de la structure ainsi que tous les services supports : investissements immobiliers, gestion de la flotte automobile, dépenses d'informatique, gestion des ressources humaines, comptabilité, logistique, ingénierie financière, etc..

Cet item représente 3 142 445 €, soit 36 % des dépenses.

Tableau 3 des recettes par origine détaille les recettes par financeur. Il vient détailler le tableau 2 des recettes.

Budget	RECETTES							Total (C)
	Recettes globalisées			Recettes fléchées				
	Autre financement de l'Etat (contribution OFB)	Autres financements de l'Etat	Recettes propres	Subvention pour charges d'investissement fléchée	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
AUTRE_ETAT		800,00	0,25		34 374,18			35 174,43
Parcs Nationaux			18 701,35					18 701,35
AUTRES_SERVICES_DEC					27 151,57			27 151,57
AUTRE_EUROPE						225 117,18		225 117,18
AUTRE_PRIVÉ			1 162,77			20 313,79	39 000,00	60 476,56
AUTRE_RECETTE_DIVER			14 719,92			40 392,10		55 112,02
DEPARTEMENT						5 443,24		5 443,24
FEADER						81 648,65		81 648,65
FEDER						52 104,44		52 104,44
FONDATION								0,00
OFFICE_BIODIV	7 224 194,29					58 400,00		7 282 594,29
PARTICULIER								0,00
PREFECTURE					46 740,34			46 740,34
REDEVANCES			2 600,00					2 600,00
REGIE_RECETTES								0,00
REGION						9 194,90		9 194,90
TUTELLE				43 000,00	1 040 362,00			1 083 362,00
TOTAL	7 224 194,29	800,00	37 184,29	43 000,00	1 148 628,09	492 614,30	39 000,00	8 985 420,97

B. Equilibre financier

B.1 Tableau 4 d'équilibre financier

Le tableau d'équilibre financier retrace les variations de trésorerie.

Au-delà du solde des recettes et des dépenses budgétaires, d'autres flux de trésorerie doivent être retracés :

- le solde budgétaire ;
- les opérations de trésorerie et donc « non budgétaires » (article 196 du décret GBCP – opérations pour comptes de tiers, contractions ou remboursements d'emprunt, les dépôts et cautionnements ainsi que les autres opérations pour comptes de tiers).

Variation de trésorerie	CF 2024	BI 2025	BR2 2025	Variation 2025/2024	CF 2025
Besoins	1 087 266,21 €	1 736 985,86 € -	249 065,77 €	3 896,19 €	608 839,35 €
Financements	2 434 033,68 €	187 297,00 €	55 141,27 €	463 402,34 €	764 428,01 €
Trésorerie	1 346 767,47 € -	1 549 688,86 €	304 207,04 €	459 506,15 €	155 588,66 €

L'abondement de trésorerie constaté est de 155 588,66 € après un abondement 2024 de 1 346 767,47 €.

Dépenses budgétaires	8,72 M€	Recettes budgétaires	8,99 M€
Autres décaissements	0,609 M€	solde budgétaire	0,262 M€
		Autres encaissements	0,502 M€
		Variation de Trésorerie	155 589 €

B.2 Tableau 5 des opérations pour compte de tiers

Ce tableau détaille les décaissements et encaissements réalisés sur les comptes de tiers.

Les opérations pour compte de tiers impactés par ces opérations sont les suivantes :

- FV_REMINAT_PH1
- SNB_REMINAT_PH2
- FV_PETRELS
- SNB TUIT-TUIT

C. Analyse de la soutenabilité

C.1 Tableaux 6 de situation patrimoniale

Le compte de résultat

Le tableau 6 fournit une image fidèle de la situation patrimoniale et de son évolution d'une année sur l'autre.

Le compte de résultat 2025 affiche un montant de charges de 9 652 399 € pour un volume de produits de 9 662 464 €. Ces charges et produits intègrent, au-delà de l'activité habituelle, des montants relatifs aux biens immobiliers (dotations aux amortissements, reprises de dotation...) et aux charges et produits rattachés (issus des conventions pluriannuelles).

Le résultat comptable de l'exercice (produits moins charge) est bénéficiaire de 10 064,97 € contre un bénéfice de 336 475,57 € en 2024.

Les tableaux ci-après synthétisent les données financières du Parc national de La Réunion pour l'année 2025 et les comparent au Budget Initial 2025 et au dernier Budget Rectificatif d'une part et au réalisé 2024 d'autre part.

Produits	COFI 2024	BI 2025	BR n°2 2025	Variation BR/CF	COFI 2025
Subventions de l'État	8 054 965,67 €	7 371 663,00 €	8 389 280,35 € -	659 030,44 €	7 730 249,91 €
Fiscalité affectée					
Autres subventions	262 647,86 €	251 509,00 €	546 704,97 €	57 475,97 €	604 180,94 €
Autres produits	598 918,24 €	47 941,00 €	25 163,67 €	1 302 869,93 €	1 328 033,60 €
Total des produits	8 916 531,77 €	7 671 113,00 €	8 961 148,99 €	701 315,46 €	9 662 464,45 €

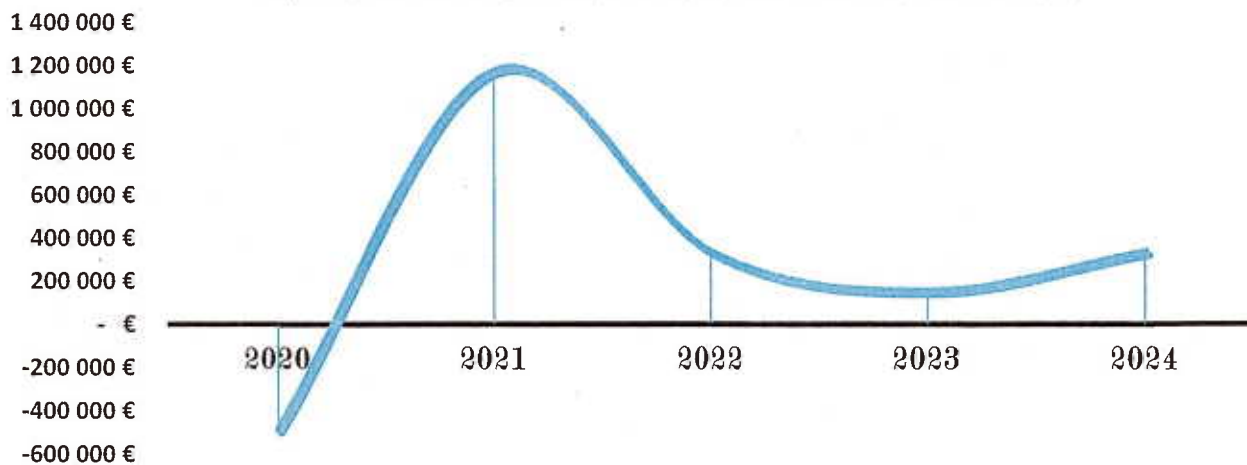
Charges	COFI 2024	BI 2025	BR n°2 2024	Variation BR/CF	COFI 2025
Personnel	5 986 261,61 €	6 200 000,00 €	6 538 937,21 € -	146 931,86 €	6 392 005,35 €
Fonctionnement	2 573 314,59 €	2 400 000,00 €	1 942 975,82 €	1 290 418,31 €	3 233 394,13 €
Intervention	20 480,00 €	35 000,00 €	39 500,00 € -	12 500,00 €	27 000,00 €
Total des charges	8 580 056,20 €	8 635 000,00 €	8 521 413,03 €	1 130 986,45 €	9 652 399,48 €

Charges	9,65 M€	Produits	9,66 M€
Dotations aux amortissements	1,29 M€	Reprises sur amortissements	1,01 M€
emplois	0,338 M€	CAF	0,284 M€
		Ressources	0,323 M€
		Variation du Fonds de Roulement	0,269 €

• **Evolution du résultat comptable depuis 2020**

Résultat comptable	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Bénéfice / Perte	- 486 015 €	1 177 778 €	333 344 €	151 700 €	336 476 €	10 065 €

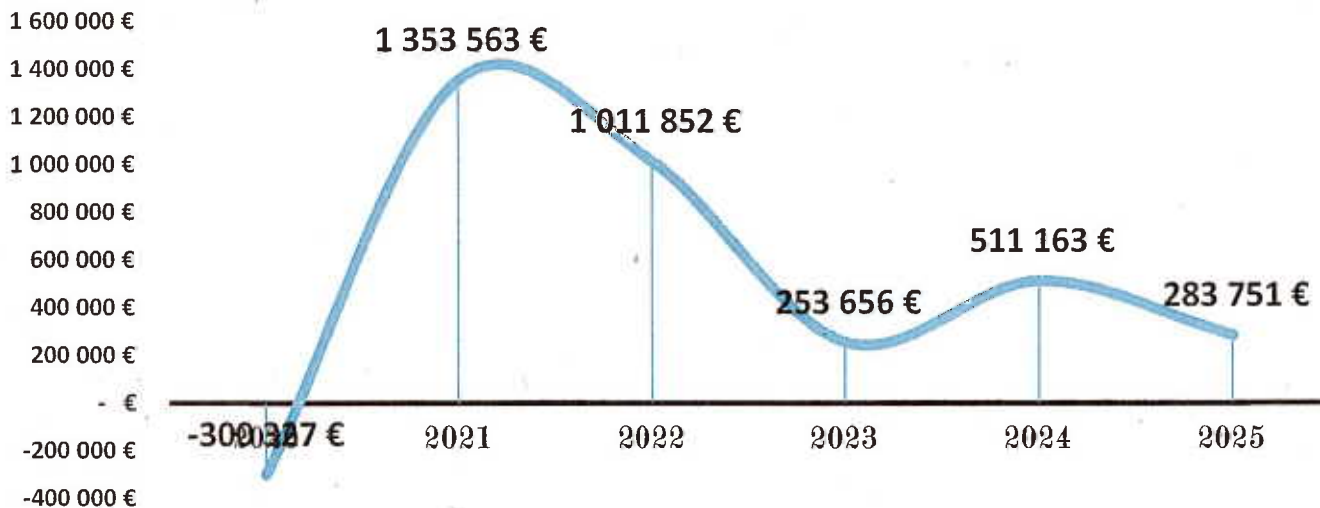
EVOLUTION RÉSULTAT COMPTABLE



La capacité d'autofinancement

Capacité d'autofinancement	2020	2021	2022	2023	2024	2025
CAF	- 300 327 €	1 353 563 €	1 011 852 €	253 656 €	511 163 €	283 751 €

EVOLUTION CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)



La CAF reste positive pour la 5^{ème} année consécutive. Elle illustre la capacité de l'établissement à réaliser des investissements et à faire face à l'apurement de ses restes à payer.

La variation et niveau du Fonds de Roulement, du besoin en Fonds de Roulement et de la trésorerie

Variations	2024	2025	Variation 2025/2024	% variation
Fonds de roulement	4 518 651,96 €	4 787 909,22 €	269 257,26 €	6%
Besoin en fonds de roulement	- 1 719 061,63 €	- 1 605 393,03 €	113 668,60 €	-7%
Trésorerie	6 237 713,59 €	6 393 302,25 €	155 588,66 €	2%

Le Fonds de Roulement apparaît comme l'excédent des ressources stables sur l'actif immobilisé. Il est de 4 787 909 €.

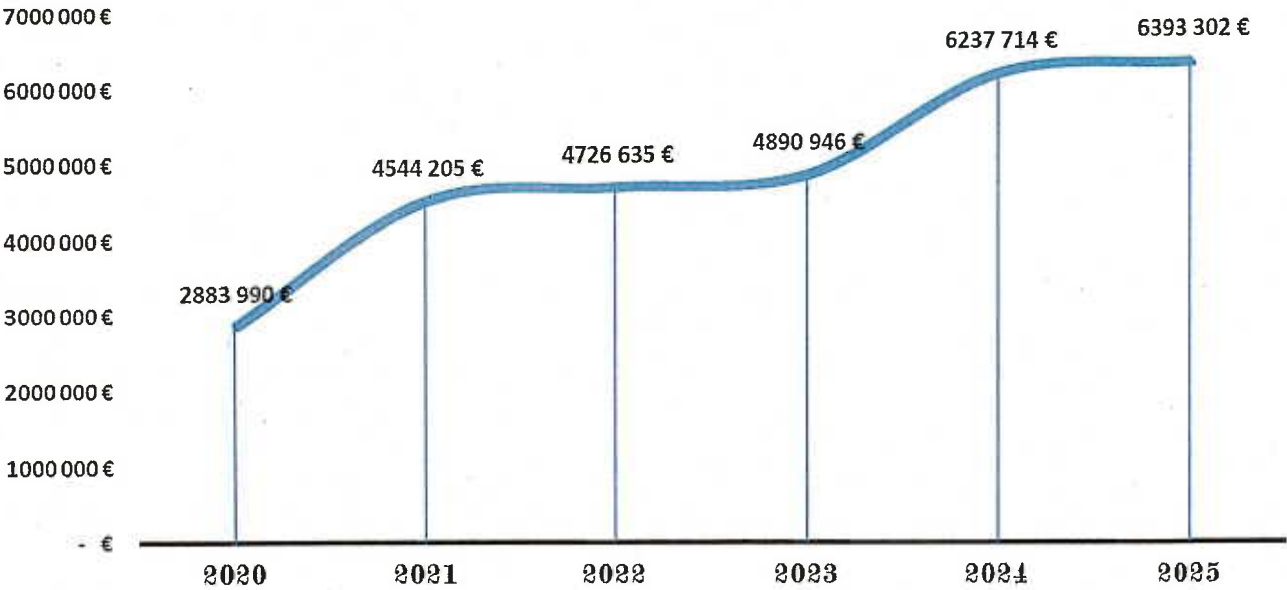
La variation du Fonds de Roulement permet d'identifier les financements qui ont permis de soutenir la section d'investissement, celle-ci s'élève à -1 605 393 €.

C.2 Tableaux 7 du plan de trésorerie

La trésorerie de l'établissement était de 6 237 714 € au 1^{er} janvier 2025. Tout au long de l'année, le solde mensuel de trésorerie a oscillé entre 6,16 M€ à son niveau le plus faible avec un pic de 8,5 M€ au moment du versement des avances sur les financements fléchés et de l'acompte sur la dotation de fonctionnement du Ministère. Le niveau mensuel de la trésorerie permet de couvrir entre 6 à 8 mois de fonctionnement moyen mensuel.

Au regard du solde budgétaire excédentaire déterminé précédemment et des opérations de trésorerie non budgétaires, le Compte Financier 2025 se solde par un abondement de la trésorerie de 155 588,66 € qui amène le niveau final de trésorerie à 6 393 302,25 €.

EVOLUTION TRÉSORERIE



C.3 Tableau 8 des opérations liées aux recettes fléchées et T8bis des opérations liées au Plan de Relance

Tableau 8 des opérations liées aux recettes fléchées

Ce tableau présente les opérations aux financements fléchés.

Les dépenses en 2025 liées à des opérations fléchées représentent 1 347 099 €, soit 15,4 % du total des dépenses de cette même année. Les recettes fléchées encaissées en 2025 représentent quant à elles 1 723 242 €, soit 19,2% des recettes perçues sur l'exercice.

	Antérieures à 2025 non dénouées	COFI 2025	Prévision 2026	Prévision > à 2026
Recettes fléchées	4 592 013,02	1 723 242,39	890 575,00	1 769 924,12
Dépenses fléchées	4 837 283,56	1 347 098,92	1 947 010,00	1 799 957,07
Solde opérations fléchées	- 245 270,54	376 143,47	- 1 056 435,00	- 30 032,95

Les opérations pluriannuelles non dénouées représentent au 1^{er} janvier 2024, un volume financier global de près de 4,837 M€ en dépenses et de 4,592 M€ en recettes. Le taux moyen de financement de ces projets est de 95%.

Cette couverture financière est liée aux taux de financements de 100% pour les projets les plus importants : Reminat, Petrels, Ongulés, Tuit-Tuit, Pandanaie, etc..

Les conventions de coopération Afrique du Sud, le projet de Sentié Fah'âme, la création d'outils pédagogiques et la quasi-totalité des dépenses liés aux opérations financées par le Plan de Relance ont été soldées en 2025. En 2026, il est prévu la poursuite des opérations financées sur le Fonds Vert 2023 et le SNB 2024 et 2025, pour lesquelles le Parc a perçu des avances importantes en 2024 et 2025.

TAUX DE FINANCEMENT FLÉCHÉ

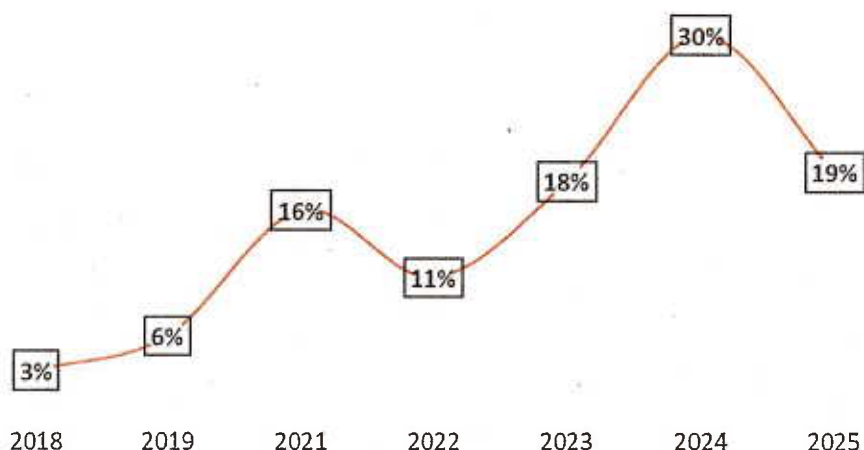


Tableau 8bis des opérations liées au Plan de Relance

Mis en œuvre en 2021, pour la période 2021-2023, le Plan de Relance « France Relance » a constitué une réelle opportunité pour notre territoire et pour l'accompagnement des projets d'investissement de l'établissement.

Ainsi, le Parc national avait obtenu une dotation de **1 727 272,27€**, adossée à la signature d'une convention cadre pluriannuelle.

La répartition des crédits entre les différents projets est la suivante :

- **Implantation Antenne Ouest – LENA** : Le coût global de ce projet incluant la réhabilitation d'un bâtiment pour accueillir l'équipe du Parc et les aménagements extérieurs d'un espace éducatif et citoyen (projet éducatif expérimental de territoire avec création d'un cheminement pédagogique, plantations d'un arboretum de plantes indigènes et endémiques) est de 1 736 K€. La part de la dotation accordée sur ce projet est de 91,3 %, soit **1 585 251,57 €**.
- **Maison du Parc - Plaine des Palmistes** : ce projet de création d'un « espace naturel urbain » et d'un pôle de partenaires autour de la Maison du Parc de la Plaine des Palmistes était initialement chiffré à 436.757 €. Le financement du projet est ramené à 161.485€ (**45 000 €** sur dotation MTES + 116.485€ reliquat dotation INV hors Plan)

- **Valorisation paysagère et écologique RN 3** : ce projet visant à la valorisation de la portion RN 3 traversant le cœur du Parc national (Bras des Calumets–Col de Bellevue) avec pour ambition d'avoir une véritable vitrine de découverte des patrimoines inscrits au PMU initialement chiffré à 170.000 € a été ramené à **97 020,70€** permettant de couvrir les coûts de l'étude.

L'implantation de l'Antenne Ouest-LENA est terminée.

Les études relatives à la création d'un « espace naturel urbain » à la Plaine des Palmistes sont en cours de réalisation.

L'étude relative à la valorisation paysagère et écologique de la RN3 est terminée.

La totalité de la dotation Plan de Relance a été perçue.

C.4 Tableau 9 des opérations pluriannuelles

Ce tableau détaille les principales opérations pluriannuelles. L'objectif étant d'optimiser la planification des moyens financiers au regard des perspectives de dépenses et d'apprécier ainsi la soutenabilité pluriannuelle de ces opérations.

On retrouve dans ce tableau toutes les opérations fléchées en cours de réalisation.

Un zoom est ici proposé sur les opérations financées au titre du SNB.

Suivi des opérations liées aux financements SNB 2024 et 2025

Trois opérations ont été financées par la convention SNB 2024 :

Intitulé de l'opération Conventions SNB 2024	Montant convention PNRUN + ben secondaires	Montant convention PNRUN	Montant recettes encaissées PNRUN	Consommation AE<2024	Dépenses COFI 2025 (AE)	Taux de consommation AE	Consommation CP<2024	Dépenses COFI 2025 (CP)	Taux de consommation CP
ReMiNat phase 2	674 223	608 477	456 358	27 815	40 018	11%	4 883	58 574	10%
SNB-JDN	890 089	890 089	667 567	72 453	263 335	38%	20 308	124 556	16%
SNB TUIT-TUIT	920 580	321 680	241 260		102 944	32%		56 085	17%
Total	2 484 892	1 820 246	1 365 185	100 268	406 297	28%	25 191	239 215	15%

Trois nouvelles opérations ont été financées au titre du SNB 2025 :

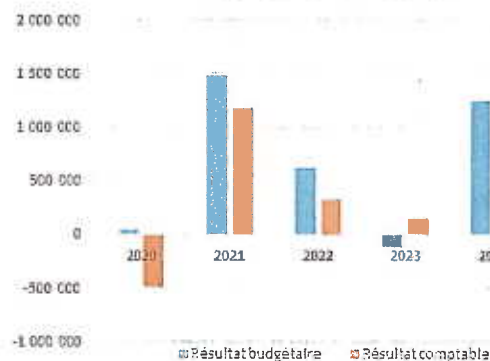
Intitulé de l'opération Conventions SNB 2025	Cout total de l'opération	Montant convention PNRUN	Montant recettes encaissées	Dépenses COFI 2025 (AE)	Taux de consommation AE	Dépenses COFI 2025 (CP)	Taux de consommation CP
ReMiNat Tranche 3	892 261	892 261	713 809		0%		0%
Gestion de la Pandanaie	351 500	189 500	151 600	13 378	7%	12 474	7%
Régulation des ongulés féraux	660 364	218 692	174 954	14 300	7%	7 545	3%
Total	1 904 125	1 300 453	1 040 362	27 678	2%	20 019	2%

C.5 Tableau 10 de synthèse budgétaire et comptable

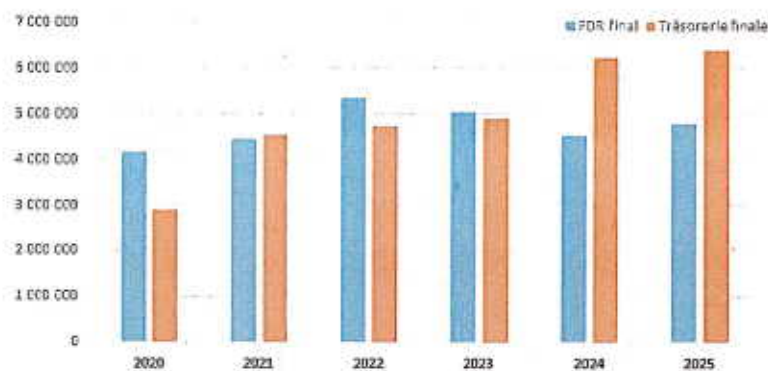
Ce tableau récapitule l'ensemble des précédents documents sur les données budgétaires et comptables. La synthèse des principaux agrégats comptables issue de l'annexe comptable permet également de comparer les variations :

Synthèse	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	31/12/2025	Variation 2025/2024
Résultat net comptable	1 177 778,34 €	333 344,39 €	151 699,91 €	336 475,57 €	10 064,97 €	-97%
Fond de roulement	4 451 769,07 €	5 347 755,57 €	5 054 398,58 €	4 518 651,96 €	4 787 909,22 €	6%
Besoin en fond de roulement	-92 436,26 €	621 120,29 €	163 452,46 €	-1 719 061,63 €	-1 605 393,03 €	-7%
Trésorerie	4 544 205,33 €	4 726 635,28 €	4 890 946,12 €	6 237 713,59 €	6 393 302,25 €	2%
Capacité d'autofinancement	1 353 562,61 €	1 011 852,28 €	253 655,89 €	511 163,15 €	283 751,29 €	-44%
Total immobilisations nettes	5 133 417,54 €	5 172 235,41 €	5 468 440,15 €	6 354 941,62 €	6 231 578,29 €	-2%
Fonds propres	9 132 328,29 €	9 720 948,07 €	9 631 554,00 €	10 033 091,79 €	10 193 465,64 €	2%
Total bilan	10 215 825,79 €	10 917 491,85 €	11 177 462,22 €	13 768 451,01 €	14 120 421,33 €	3%

Evolution des résultats



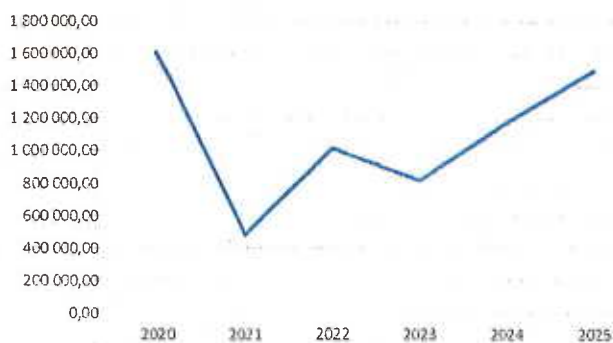
Evolution FDR et trésorerie



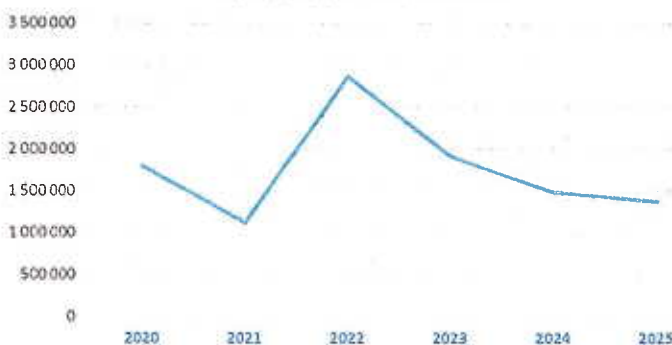
Le résultat budgétaire est sensible aux décalages entre les encaissements et les décaissements des opérations fléchées, comme le montre le graphique de l'évolution des résultats.

La trésorerie enregistre une progression significative à partir de 2021 en raison des avances versées sur les projets fléchés financés par les programmes suivants : Plan de Relance, Fonds Vert 2023, stratégie nationale biodiversité (SNB) 2024 et 2025.

Evolution des créances à percevoir

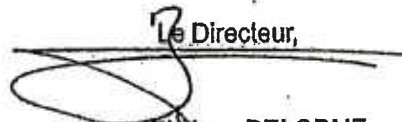


Evolution des restes à payer



Au regard des éléments décrits précédemment, les niveaux finaux de trésorerie et de Fond de Roulements constatés au 31 décembre 2025 et abondés par les avances perçues, permettent à l'établissement de faire face en 2026 aux engagements contractés. A ce jour, il n'est pas nécessaire de réaliser un budget rectificatif.

Le Directeur,



Jean Philippe DELORME

TABLEAU 1
Autorisations d'emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des autorisations d'emplois

	Sous plafond LFI (a)	Hors plafond LFI (b)	Plafond organisme (= a + b)
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT (prévision)	83,2	12	95,2
Autorisation d'emplois rémunérés par l'organisme en ETPT (exécution)	83,18	12,04	95,22
Rappel du plafond d'emploi notifié par le responsable de programme (ETPT)	83,2		

NB: Pour les opérateurs de l'Etat, l'autorisation d'emplois sous plafond LFI doit correspondre au plafond notifié par le responsable du programme chef de file de l'Etat en conformité avec le plafond d'emploi législatif du programme.

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau détaillé des emplois

	EMPLOIS SOUS PLAFOND AUTORISÉS PAR LA LFI		EMPLOIS HORS PLAFOND DE LA LFI		TOTAL DES EMPLOIS AUTORISÉS PAR LA LFI	
	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)	ETPT	Dépenses de personnel (*)
EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME (a + b + c)	83,18	5 800 869,78	12,04	583 249,14	95,22	6 383 741,31
1 - TITULAIRES	21,79	1 998 423,00	0	0	21,79	1 998 423,00
* Titulaires Etat (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme et actes de gestion déconcentrés dans l'organisme)	19,38	1 440 492,00			19,38	1 440 492,00
* Titulaires organisme	8,42	557 931,00			8,42	557 931,00
2 - CONTRACTUELS	61,39	3 802 248,78	12,04	542 087,80	73,43	4 144 354,28
* Contractuels de droit public	64,63	3 361 661,46	0	0	64,63	3 361 661,46
Contractuels quasi-statut :	63,03	3 205 041,83	0	0	63,03	3 205 041,83
ACDI	20,17	1 252 304,04			20,17	1 252 304,04
SCDI	32,86	1 952 737,79			32,86	1 952 737,79
* Titulaires détachés sur contrat après de l'organisme (emplois et crédits inscrits au budget de l'organisme)	1	156 619,63			1	156 619,63
Autres contractuels de droit public :	7,36	240 585,32	12,04	542 087,80	19,4	782 672,82
SCDI	0	0			0	0
SCDI	7,36	240 585,32	12,04	542 087,80	19,4	782 672,82
3 a) - CONTRATS AIDES					0	0
3 b) - APPRENTIS					0	0
3 c) - VOLONTAIRES DE SERVICE CIVIQUE (VSC)				38 161,64	0	38 161,64
4 - AUTRES EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR L'ORGANISME		432 822,58		10 726,90		432 822,58
Autres rémunérations (allocation de retour à l'emploi, vacations et rémunérations occasionnelles / heures supplémentaires, Unedic, etc.)		286 495,43				286 495,43
Action sociale et prestations sociales et médecine de travail (activités culturelles, sportives et de loisirs, restauration (cantine, titres restaurant), amicales, contributions au fonctionnement des syndicats, fonds de secours, accidents du travail, médecine de travail, capital décès, etc.)		8 564,78				8 564,78
Autres dépenses de masse salariale non ventilables par catégories (FMO, rebais de jours CET, CSG, versements transport, indemnité président CA, etc.)		8 143,15				8 143,15
Ligne d'ajustement (paramètres obligatoires) taux sur salaires		118 672,10		10 726,90		129 599,00

* Dépenses de personnel relevant de l'enveloppe de dépenses de personnel du budget de l'organisme (en AE+CP). Le total des dépenses de personnel mentionné dans le tableau ci-dessus doit être égal au montant total des dépenses de personnel figurant dans le tableau des autorisations budgétaires. Par ailleurs, le total des emplois doit être égal au plafond d'autorisation d'emplois voté par l'organe délibérant (figurant ci-dessus pour vote).

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

†† Includes non-identical "Tandem" and "Cross" methods

CF - Tableau complémentaire au tableau des autorisations budgétaires (n°2)

	Niveau des restes à payer au 31/12/2024 (CF 2024) (1)	Annulation d'AE (retrait d'AE) antérieures à 2024 à solder (2)	Niveau des restes à payer au 31/12/2024 après annulation d'AE (3) = (1) - (2)	AE 2025 (4)	CP 2025 sur AE antérieures à 2025 (5)	CP 2025 sur AE 2025 (6)	Total CP 2025 (7) = (5) + (6)	Niveau des restes à payer au 31/12/2025 (8) = (3) + (4) - (7)
Fonctionnement hors personnel	865 578,37	47 872	817 907	1 699 927	635 049	1 038 601	1 673 650	844 184
Intervention	157 269,12	27 470	129 799	32 300	12 800	26 300	39 100	122 999
Investissement	455 449,27	4 991	450 458	357 273	129 039	287 401	396 440	411 291
Total	1 478 297,35	80 133	1 398 164	2 089 501	776 888	1 332 302	2 109 190	1 378 474

A minima remplir les colonnes en jaune.

Tableau complémentaire au tableau des dépenses par destination (n°3) - Compléments commentaires fonctions support et marchés mutualisés

Pour simplifier les commentaires des principaux postes de dépenses de fonctionnement et d'investissement support (en AE et CP), trois tableaux sont à renseigner ci-dessous :

Fonctionnement support	2024 (CF 2024)		2025		Commentaires des évolutions significatives en AE (évolutions de +/- 3%)	Commentaires des évolutions significatives en CP (évolutions de +/- 3%)
	AE	CP	AE	CP		
Bureau/que/courrier/fournitures	8 416,85	8 701,65	8 581,67	8 610,76		
Frais de mission / déplacements	96 405,61	97 728,09	72 107,96	70 723,93	Missions : 34 183 € en 2024 // 25 349 € en 2025 Tournées : 63 945 € en 2024 // 45 374 € en 2025	

Véhicules (maintenance, assurances, carburants, autres frais)	83 113,68	83 899,30	98 284,75	81 275,06	engagement de deux années d'assurances suite renouvellement du marché	
Dépenses liées à l'informatique et téléphonie (maintenance, entretien,...)	55 357,85	58 236,37	65 122,92	41 308,76		

	2024 (CF 2024)		2025		Commentaires
Nombre de marchés mutualisés de tout type (en interparcs, avec TOPB, le ministère, les préfectures, la DAE, etc.) / nombre d'achats mutualisés dans l'année	3		3		copies, téléphone mobile, habillement

	2024 (CF 2024)		2025		Commentaires des évolutions significatives en AE (évolutions de +/- 3%)	Commentaires des évolutions significatives en CP (évolutions de +/- 3%)
	AE	CP	AE	CP		
Informatique (serveur, matériel)	36 189,64	32 993,64	128 547,22	105 277,38	Installation de la visio conférence	
Véhicules (terrestre, marin)	32 895,00	32 895,00	97 701,48	97 701,48	achat de 4 véhicules	

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)
Les axes de destination, décidés en commun accord avec les titulaires, sont propres à l'organisme.

Destination	Recettes				Dépenses				Total			
	AE	CP	AE (A)	CP (B)	AE	CP	AE (A)	CP (B)	AE	CP	AE (A)	CP (B)
1 Produire et diffuser les connaissances sur le patrimoine du territoire	27 842,06	27 842,06	11 854,76	103 852,83	0,00	0,00	0,00	0,00	27 842,06	27 842,06	11 854,76	103 852,83
1-1 Acquisition de connaissances	27 842,06	27 842,06	11 854,76	103 852,83	0,00	0,00	0,00	0,00	27 842,06	27 842,06	11 854,76	103 852,83
1-2 Administration et diffusion des connaissances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1-3 Contribution à des programmes de recherche	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel	489 501,33	489 501,33	1 459 803,08	333 330,72	0,00	0,00	0,00	0,00	489 501,33	489 501,33	1 459 803,08	333 330,72
2-1 Surveillance du territoire et des sites	21 403,26	21 403,26	33 306,71	27 430,27	0,00	0,00	0,00	0,00	21 403,26	21 403,26	33 306,71	27 430,27
2-2 Activités de gestion et de restauration de populations, d'espèces et de milieux	478 548,27	478 548,27	412 740,40	281 820,78	0,00	0,00	0,00	0,00	478 548,27	478 548,27	412 740,40	281 820,78
2-3 Activités de gestion et de restauration de patrimoines culturels et paysagers	0,00	0,00	11 836,95	43 861,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 836,95	43 861,69
2-4 Accompagner les acteurs du territoire dans une logique de développement durable	0,00	0,00	342 891,31	207 364,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	342 891,31	207 364,65
3-1 Agriculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-2 Sylviculture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-3 Accompaniment des acteurs sur le tourisme, loisirs et accès à la nature	0,00	0,00	3 242,16	8 791,41	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 242,16	8 791,41
3-4 Accompaniment des acteurs sur la chasse et la pêche de loisir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-5 Accompaniment des acteurs sur l'aménagement cadre de vie et urbanisme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-6 Accompaniment des acteurs sur la valorisation des patrimoines culturels et des savoir-faire artisanaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-7 Pêche professionnelle en milieu marin	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-8 Accompaniment des acteurs sur la gestion de la ressource en eau	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-9 Accompaniment des acteurs sur la transition énergétique et changements climatiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3-10 Autres actions de développement durable (déchets, APA, santé...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Faire connaître le patrimoine et accueillir les visiteurs	13 242,42	13 242,42	270 700,53	133 330,11	0,00	0,00	0,00	0,00	13 242,42	13 242,42	270 700,53	133 330,11
4-1 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - public scolaire	0,00	0,00	148 880,28	143 302,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 880,28	143 302,24
4-2 Sensibilisation, animation, accueil, éducation aux enjeux de la préservation des patrimoines de ces territoires - tous publics	0,00	0,00	121 820,25	89 027,87	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	121 820,25	89 027,87
4-3 Réalisation et gestion d'illustrations d'accueil du public	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 Outils de communication de l'EPN	0,00	0,00	24 803,03	37 433,09	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	24 803,03	37 433,09
5 Poursuivre la politique du Parc national	100,28	100,28	38 173,11	165 355,17	0,00	0,00	0,00	0,00	100,28	100,28	38 173,11	165 355,17
5-1 Animation et évaluation de la charte	0,00	0,00	15 435,48	68 770,24	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 435,48	68 770,24
5-2 Contribution aux politiques régionales et nationales de développement durable et de protection des patrimoines	100,28	100,28	18 733,63	18 575,93	0,00	0,00	0,00	0,00	100,28	100,28	18 733,63	18 575,93
5-3 Contribution aux politiques européennes et internationales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Gérer l'établissement public	8 870 853,14	8 870 853,14	8 870 363,91	729 339,91	0,00	0,00	0,00	0,00	8 870 853,14	8 870 853,14	8 870 363,91	729 339,91
6-1 Management général	0,00	0,00	13 181,18	48 861,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 181,18	48 861,93
6-2 Gestion financière	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6-3 Fonctionnement général de l'établissement	4 087,65	4 087,65	514 599,88	480 117,87	0,00	0,00	0,00	0,00	4 087,65	4 087,65	514 599,88	480 117,87
6-4 Gestion des ressources humaines	8 083 365,49	8 083 365,49	8 089 833,83	43 173,64	0,00	0,00	0,00	0,00	8 083 365,49	8 083 365,49	8 089 833,83	43 173,64
6-5 Immobilier / logistique	0,00	0,00	128 818,44	171 187,42	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 818,44	171 187,42
TOTAL	8 918 695,78	8 918 695,78	10 000 000,00	10 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 918 695,78	8 918 695,78	10 000 000,00	10 000 000,00

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme

est demandé de inscrire qu'un seul chiffre par ligne correspondant à une même note par origine. Cela permet d'éviter qu'une même origine s'impose sur deux colonnes de recettes. Ce qui rend la lecture du tableau plus complexe.

[illegible]

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS				
	CF 2024	BI 2025	Dernier BR 2025	Variation BR/CF	CF 2025		Dernier BR 2025	Variation BR/CF	CF 2025
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0,00	1 283 712,86	0,00	0,00	0,00		55 141,27	207 347,99	262 488,26
dont Budget Prévisionnel				0,00				207 347,99	
dont Budget Annuel				0,00				0,00	262 488,26
Remboursements d'emprunts (capital) (b1) ;	2 400,00			0,00				0,00	0,00
Nouveaux prêts (capital) (b1) ;				0,00				0,00	
Dépôts et cautionnements (b1)				0,00				0,00	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	370 897,31	78 655,11	370 897,25	-123 322,25	247 575,00		488 484,50	-154 171,86	344 312,64
Autres décaissements non budgétaires (e1)	713 968,90		712 472,77	-351 208,42	361 264,35		796 722,95	-438 096,04	157 626,11
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1) = (b1) + (c1) + (e1)	1 087 266,21	1 362 367,97	1 083 370,02	-474 530,67	809 632,35		1 309 348,72	-535 920,71	764 428,01
ABONDEMENT de la trésorerie (f) = (c2) - (c1)	1 346 767,47	0,00	586 979,20	-111 390,04	1 458 157,46		0,00	0,00	0,00
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***		226 067,49	381 755,83	-5 612,36	376 143,47			0,00	0,00
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	364 430,62	-207 499,77	-114 777,13	-105 777,68	-220 554,81			0,00	0,00
TOTAL DES BESOINS (1) + (f)	2 434 033,68	1 362 367,97	1 350 348,72	-585 920,71	764 428,01		1 309 348,72	-585 920,71	764 428,01

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Opérations de rattachement COD relatif de même nature	Courant	Report	Débit (C1) CE 2024	Débit (C1) BI 2024	Report (C1) courant 31/03/2024	Débit (C1) CE 2025	Débit (C2) CE 2024	Débit (C2) BI 2024	Report (C2) BI 31/03/2024	Crédit (C2) Report courant 31/03/2024	Crédit (C2) CE 2025
FV-REMINAT PH1 CT - REM 4676		REMINAT Phase 1	71 541,00	90 076,00	21 947,80	21 947,80			90 076,00	21 947,80	93 488,80
FV-PETRELS CT - PETRELS 4676		PETRELS	149 631,31	97 222,00	101 544,28	101 544,20			97 222,00	94 733,22	250 823,84
SNB-REMINAT-PHASE2 CT 4676		REMINAT Phase 2		18 436,00	18 436,00	18 436,00			0,00	49 309,50	
SNB-TUIT-TUIT CT - TUIT TUIT 4676		TUIT-TUIT	149 725,00	249 540,00	107 647,00	107 647,00				449 175,00	
TOTAL			370 997,31	457 222,00	249 579,08	249 579,00			147 297,00	498 403,52	344 312,64

(c1) et (c2) étant repris au tableau "Equilibre financier"

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique. Les montants relatifs à la TVA doivent obligatoirement apparaître

TABLEAU 6

Compte de résultat prévisionnel

Présentation 1.3 Les CAS Pensions

Calcul de la capacité d'auto-financement

Bilan				
	CF 2024	01 2025	Début BH 2025	CF 2025
Actif				
Immobilisations	336 476	-863 887	439 736	10 065
Amortissements, dépréciations et provisions	702 410,48	500 000	500 000	1 285 410
Actif net	345 000,91		839 001,79	839 001,79
Actif net comptable des éléments d'actifs cédés			0,00	
Produits de cession d'éléments d'actifs			0,00	
Quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	172 722		172 721,99	172 722
Passif				
Capitaux propres (CA, RAP, réserves)	511 163	-463 887	939 736	283 781,29

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS					RESSOURCES						
	CF 2004	B1 2005	Dernier BR 2005	Variation BR/CF	CF 2003		CF 2004	B1 2005	Dernier BR 2005	Variation BR/CF	CF 2003
Imm/Finances et autofinancement	0	463 887	0	0,00	0	Credit de autofinancement	511 163	0	539 736	-655 984,67	283 751,29
						Financement de l'actif par l'Etat	1 311 394	129 350	25 000	298 030,87	323 030,87
						Financement de l'actif par des biens autres que l'Etat				0,00	
Investissements	1 284 194	376 600	409 595	-72 060,79	337 425	Autres ressources				0,00	
Remboursement des dettes financières				0,00		Augmentation des dettes financières				0,00	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	1 284 194	840 487	409 595	-72 060,79	337 525	TOTAL DES RESSOURCES (6)	748 947	129 350	964 736	-357 953,80	608 782,16
Augmentation du fonds de roulement (7)	0	0	555 141	-265 884,01	289 257	Déficit de l'exercice (8) - (5) - (6)	535 247	711 137	0	0,00	0

police INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	CF 2004	BI 2005	Dernier BR 2005	Variation BR/CF	CF 2005
Variation du FOND DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)					
Variation du BESOIN en FOND DE ROULEMENT (FOND DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)					
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (i) ou PRELEVEMENT (ii)*	-535 747	-711 137	555 141	-285 894,01	289 257,26
	-1 882 514	838 552	142 410	-28 740,96	113 668,60
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (i) ou PRELEVEMENT (ii)*	1 348 767	-1 549 689	412 732	376 143,47	155 889,66
Dont variation de la TRÉSORERIE FLECHÉE : ABONDEMENT (i) ou PRELEVEMENT (ii)*	942 055			376 143,47	376 143,47
	4 518 652	5 643 239	5 073 793	-285 894	4 787 909,22
Niveau final du FOND DE ROULEMENT					
		882 768	-1 576 652	-28 741	-1 605 383,03
Niveau final du BESOIN en FOND DE ROULEMENT					
	6 237 714	4 780 471	6 650 445	-257 143	6 393 302,35
Niveau final de la TRÉSORERIE					

• Montant issu du tableau "Equilibre financier"

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

[illegible]

Justification des données: les données sont conformes à celles du tableau d'équilibre financier (F) au (F)

ne sont considérés que dans leur contexte administratif par les formidables

Consommation des insectes "Oedipodini non badius" le long avec la tolérance d'agitation structurel et le savoir.

La somme des 2 lignes "Emprunts : recalculez en capital" + "Pertes : encassement en capital" + "Dépense de cautionnement" doit correspondre à la ligne 13 du TEP

- La somme des 2 lignes "TVA encaslee" + dispositifs d'intervention pour compte de tiers : précisément "aut correspondant" doit correspondre à la ligne 13 du 12.

Organisations sources : le conseil d'administration

TABLEAU 8
Opérations liées à la mise en œuvre du Plan de relance

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Il est demandé de distinguer les principales opérations liées en dépenses dans le tableau ci-dessous ou en commentaires dans la note de l'ordonnateur.
Il est précisé que ce tableau 8bis doit permettre de distinguer les opérations liées du plan de relance (biodiversité, immobilier de l'Etat, Avenir Montagne), mais que ces opérations doivent également figurer dans le tableau 8 (onglet précédent).

Antérieures à 2025 non dénouées (restes à payer sur opérations liées)	Exécution 2025	Prévision 2026	Prévision 2027	TOTAL
Position de financement des opérations liées en début d'exercice (a)				
	0	0	0	0
Recettes liées (b)				
	0	0	0	0
Financements de l'Etat liés				0
Autres financements publics liés				0
Recettes propres liées				0
Dépenses sur recettes CP (c)				
Personnel	0	0	0	0
AE+CP				
Fonctionnement				
AE				
CP				
Intervention				
AE				
CP				
Investissement				
AE				
CP				
Soide budgétaire de l'exercice résultant des opérations liées (b) - (c)				
	0	0	0	0
Soide budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)				
Au cas où l'organisme utilise ce tableau pour un suivi individuel par opération, cette seconde partie permet de vérifier l'équilibre final de chaque				
Autofinancement des opérations liées (d)				0
Opérations de trésorerie (décaissements) financées par recettes liées (e)				0
Position de financement des opérations liées en fin d'exercice (a) + (b) - (c) + (d) - (e)				
	0	0	0	0

Année		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391	2392	2393	2394	2395	2396	2397	2398	2399	2400	2401	2402	2403	2404	2405	2406	2407	2408	2409	2410	2411	2412	2413	2414	2415	2416	2417	2418	2419	2420	2421	2422	2423	2424	2425	2426	2427	2428	2429	2430	2431	2432	2433	2434	2435	2436	2437	2438	2439	2440	2441	2442	2443	2444	2445	2446	2447	2448	2449	2450	2451	2452	2453	2454	2455	2456	2457	2458	2459	2460	2461	2462	2463	2464	2465	2466	2467	2468	2469	2470	2471	2472	2473	2474	2475	2476	2477	2478	2479	2480	2481	2482	2483	2484	2485	2486	2487	2488	2489	2490	2491	2492	2493	2494	2495	2496	2497	2498	2499	2500	2501	2502	2503	2504	2505	2506	2507	2508	2509	2510	2511	2512	2513	2514	2515	2516	2517	2518	2519	2520	2521	2522	2523	2524	2525	2526	2527	2528	2529	2530	2531	2532	2533	2534	2535	2536	2537	2538	2539	2540	2541	2542	2543	2544	2545	2546	2547	2548	2549	2550	2551	2552	2553	2554	2555	2556	2557	2558	2559	2560	2561	2562	2563	2564	2565	2566	2567	2568	2569	2570	2571	2572	2573	2574	2575	2576	2577	2578	2579	2580	2581	2582	2583	2584	2585	2586	2587	2588	2589	2590	2591	2592	2593	2594	2595	2596	2597	2598	2599	2600	2601	2602	2603	2604	2605	2606	2607	2608	2609	2610	2611	2612	2613	2614	2615	2616	2617	2618	2619	2620	2621	2622	2623	2624	2625	2626	2627	2628	2629	2630	2631	2632	2633	2634	2635	2636	2637	2638	2639	2640	2641	2642	2643	2644	2645	2646	2647	2648	2649	2650	2651	2652	2653	2654	2655	2656	2657	2658	2659	2660	2661	2662	2663	2664	2665	2666	2667	2668	2669	2670	2671	2672	2673	2674	2675	2676	2677	2678	2679	2680	2681	2682	2683	2684	2685	2686	2687	2688	2689	2690	2691	2692	2693	2694	2695	2696	2697	2698	2699	2700	2701	2702	2703	2704	2705	2706	2707	2708	2709	2710	2711	2712	2713	2714	2715	2716	2717	2718	2719	2720	2721	2722	2723	2724	2725	2726	2727	2728	2729	2730	2731	2732	2733	2734	2735	2736	2737	2738	2739	2740	2741	2742	2743	2744	2745	2746	2747	2748	2749	2750	2751	2752	2753	2754	2755	2756	2757	2758	2759	2760	2761	2762	2763	2764	2765	2766	2767	2768	2769	2770	2771	2772	2773	2774	2775	2776	2777	2778	2779	2780	2781	2782	2783	2784	2785	2786	2787	2788	2789	2790	2791	2792	2793	2794	2795	2796	2797	2798	2799	2800	2801	2802	2803	2804	2805	2806	2807	2808	2809	2810	2811	2812	2813	2814	2815	2816	2817	2818	2819	2820	2821	2822	2823	2824	2825	2826	2827	2828	2829	2830	2831	2832	2833	2834	2835	2836	2837	2838	2839	2840	2841	2842	2843	2844	2845	2846	2847	2848	2849	2850	2851	2852	2853	2854	2855	2856	2857	2858	2859	2860	2861	2862	2863	2864	2865	2866	2867	2868	2869	2870	2871	2872	2873	2874	2875	2876	2877	2878	2879	2880	2881	2882	2883	2884	2885	2886	2887	2888	2889	2890	2891	2892	2893	2894	2895	2896	2897	2898	2899	2900	2901	2902	2903	2904	2905	2906	2907	2908	2909	2910	2911	2912	2913	2914	2915	2916	2917	2918	2919	2920	2921	2922	2923	2924	2925	2926	2927	2928	2929	2930	2931	2932	2933	2934	2935	2936	2937	2938	2939	2940	2941	2942	2943	2944	2945	2946	2947	2948	2949	2950	2951	2952	2953	2954	2955	2956	2957	2958	2959	2960	2961	2962	2963	2964	2965	2966	2967	2968	2969	2970	2971	2972	2973	2974	2975	2976	2977	2978	2979	2980	2981	2982	2983	2984	2985	2986	2987	2988	2989	2990	2991	2992	2993	2994	2995	2996	2997	2998	2999	3000
Année		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049	2050	2051	2052	2053	2054	2055	2056	2057	2058	2059	2060	2061	2062	2063	2064	2065	2066	2067	2068	2069	2070	2071	2072	2073	2074	2075	2076	2077	2078	2079	2080	2081	2082	2083	2084	2085	2086	2087	2088	2089	2090	2091	2092	2093	2094	2095	2096	2097	2098	2099	2100	2101	2102	2103	2104	2105	2106	2107	2108	2109	2110	2111	2112	2113	2114	2115	2116	2117	2118	2119	2120	2121	2122	2123	2124	2125	2126	2127	2128	2129	2130	2131	2132	2133	2134	2135	2136	2137	2138	2139	2140	2141	2142	2143	2144	2145	2146	2147	2148	2149	2150	2151	2152	2153	2154	2155	2156	2157	2158	2159	2160	2161	2162	2163	2164	2165	2166	2167	2168	2169	2170	2171	2172	2173	2174	2175	2176	2177	2178	2179	2180	2181	2182	2183	2184	2185	2186	2187	2188	2189	2190	2191	2192	2193	2194	2195	2196	2197	2198	2199	2200	2201	2202	2203	2204	2205	2206	2207	2208	2209	2210	2211	2212	2213	2214	2215	2216	2217	2218	2219	2220	2221	2222	2223	2224	2225	2226	2227	2228	2229	2230	2231	2232	2233	2234	2235	2236	2237	2238	2239	2240	2241	2242	2243	2244	2245	2246	2247	2248	2249	2250	2251	2252	2253	2254	2255	2256	2257	2258	2259	2260	2261	2262	2263	2264	2265	2266	2267	2268	2269	2270	2271	2272	2273	2274	2275	2276	2277	2278	2279	2280	2281	2282	2283	2284	2285	2286	2287	2288	2289	2290	2291	2292	2293	2294	2295	2296	2297	2298	2299	2300	2301	2302	2303	2304	2305	2306	2307	2308	2309	2310	2311	2312	2313	2314	2315	2316	2317	2318	2319	2320	2321	2322	2323	2324	2325	2326	2327	2328	2329	2330	2331	2332	2333	2334	2335	2336	2337	2338	2339	2340	2341	2342	2343	2344	2345	2346	2347	2348	2349	2350	2351	2352	2353	2354	2355	2356	2357	2358	2359	2360	2361	2362	2363	2364	2365	2366	2367	2368	2369	2370	2371	2372	2373	2374	2375	2376	2377	2378	2379	2380	2381	2382	2383	2384	2385	2386	2387	2388	2389	2390	2391																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																	

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

A. Exécution d'autorisations d'emprunt et de crédits de paiement

NB : Indiquer les opérations correspondant au plan de relance en identifiant par un code couleur celles qui relèvent de la mesure bioéconomique des autres mesures du plan de relance (AAP) listé de l'Etat. (Avenir bioéconomique)
Les opérations s'inscrivent dans les critères suivants sont à indiquer individuellement.
Indiquer également les opérations SFRS via une couleur de cas échéant.

[illegible]

[illegible]

B - Prévisions de recettes

Opérateur	Nature	Prévision	Exécution 2025		Prévisions 2026 et suivantes	Contrôle de cohérence
		(11)	(12)	(13)	(14) = (11) - (12) - (13)	
A101-F2	Financement de l'Etat*	0,00	0,00		0,00	-
Coopération	Autres financements publics**	287 270,00	287 270,00		0,00	-
Afrique du Sud	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A101-F2 Coopération Afrique du Sud		287 270,00	287 270,00	0,00	0,00	-
A101-F3	Financement de l'Etat*	0,00	0,00		0,00	-
Coopération	Autres financements publics**	350 000,00	350 000,00		0,00	-
Afrique du Sud	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A101-F3 Coopération Afrique du Sud		350 000,00	350 000,00	0,00	0,00	-
A103-F2 Lfe+ BIODIVOM (2018-2023)	Financement de l'Etat*	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements publics**	34 209,00	13 683,50	20 513,75	0,00	212
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A103-F2 Lfe+ BIODIVOM (2018-2023)		34 209,00	13 683,50	20 513,75	0,00	212
A202-F1 Inter PAT	Financement de l'Etat*	203 941,95	203 941,95		0,00	-
	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A202-F1 Inter PAT		203 941,95	203 941,95	0,00	0,00	-
A305-F2 PAT MAFATE 2021-2024	Financement de l'Etat*	192 074,52	192 074,52		0,00	-
	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A305-F2 PAT MAFATE 2021-2024		192 074,52	192 074,52	0,00	0,00	-
A309-F4	Financement de l'Etat*	0,00			0,00	-
	Autres financements publics**	8 400,00	0,00	8 400,00	0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A309-F4		8 400,00	0,00	8 400,00	0,00	-
A401-F2	Financement de l'Etat*	96 000,00	45 000,00		45 000,00	-
Elaborer le plan paysage	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A401-F2 Elaborer le plan paysage		96 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	-
A503-F1	Financement de l'Etat*	62 038,98	27 557,40	34 481,66	-0,10	-
Senté Fah'ama GAL Sud	Autres financements publics**	186 117,18	0,00	186 117,18	0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A503-F1 Senté Fah'ama GAL Sud		248 156,16	27 557,40	223 598,78	-0,10	-
A503-F4 Outils pédagogiques - FEDER	Financement de l'Etat*	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements publics**	87 091,89	0,00	87 091,89	0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A503-F4 Outils pédagogiques - FEDER		87 091,89	0,00	87 091,89	0,00	-
A611-F2	Financement de l'Etat*	671 000,00	671 000,00		0,00	-
Secteur Sud : Nouvelle	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A611-F2 Secteur Sud : Nouvelle		671 000,00	671 000,00	0,00	0,00	-
A611-F3	Financement de l'Etat*	240 000,00	240 000,00		0,00	-
Secteur Sud : Nouvelle	Autres financements publics**	0,00			0,00	-
	Autres financements***	0,00			0,00	-
Total A611-F3 Secteur Sud : Nouvelle		240 000,00	240 000,00	0,00	0,00	-
A611-F4	Financement de l'Etat*	1 680 251,57	1 680 251,57	25 000,00	-0,57	-
Secteur Ouest : Nouvelle	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	10 278,00	0,00	10 278,00	0,00	-
Total A611-F4 Secteur Ouest : Nouvelle		1 690 529,57	1 680 251,57	35 278,00	0,00	-
A611-F6	Financement de l'Etat*	208 700,00	104 350,00		104 350,00	-
Secteur Est : Plateau	Autres financements publics**	22 500,00	22 500,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total A611-F6 Secteur Est : Plateau		231 200,00	126 850,00	0,00	104 350,00	-
GMF2025_VIS VIRTUEL	Financement de l'Etat*	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	-
Total GMF2025_VIS VIRTUEL		20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	-
FV-PETRELS	Financement de l'Etat*	735 780,27	183 945,24		551 835,03	-
Projet Pétrels	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total FV-PETRELS Projet Pétrels		735 780,27	183 945,24	0,00	551 835,03	-
FV-REMINAT-PHASE1	Financement de l'Etat*	1 183 995,00	290 999,00	12 258,68	880 738,32	-
Projet	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total FV-REMINAT-PHASE1 Projet		1 183 995,00	290 999,00	12 258,68	880 738,32	-
ADEME-JON2023	Financement de l'Etat*	0,00	0,00		0,00	-
Programme	Autres financements publics**	40 392,10	0,00	40 392,10	0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total ADEME-JON2023 Programme		40 392,10	0,00	40 392,10	0,00	-
ADEME- Esprit Parc National	Financement de l'Etat*	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements publics**	30 225,00	0,00		30 225,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total ADEME- Esprit Parc National		30 225,00	0,00	0,00	30 225,00	-
DAF- MAEC2024	Financement de l'Etat*	61 846,76	27 472,76	34 374,00	0,00	-
	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total DAF-MAEC2024		61 846,76	27 472,76	34 374,00	0,00	-
SNB-TUIT-TUIT	Financement de l'Etat*	321 680,00	241 280,00		80 400,00	-
	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total SNB-TUIT-TUIT		321 680,00	241 280,00	0,00	80 400,00	-
SNB-REMINAT-PHASE2	Financement de l'Etat*	608 477,00	456 357,73		152 119,25	-
Projet	Autres financements publics**	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements***	0,00	0,00		0,00	-
Total SNB-REMINAT-PHASE2 Projet		608 477,00	456 357,73	0,00	152 119,25	-
BestLife Maïdo	Financement de l'Etat*	0,00	0,00		0,00	-
	Autres financements publics**	100 000,00	44 113,76	39 000,00	16 886,24	-

Autres financements...	38 000,00	18 000,00	19 000,00	19 000,00	18 000,00	0,00	-
TOTAL BÉNÉFICIAIRES	130 950,00	63 123,74	68 726,78	63 123,74	68 726,78	130 950,00	-
27	850 000,00	0,00	687 666,78	0,00	687 666,78	222 832,24	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
DAF-ECO Garde	50 000,00	27 151,67	20 000,00	27 151,67	20 000,00	2 648	-
et GMP 2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
DAF-ECO Garde	30 000,00	14 743,67	0,00	14 743,67	0,00	30 000,00	-
et GMP 2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
DAF-ECO Garde	20 000,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00	4 000,00	-
et GMP 2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
DEAL-PNA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DEAL-PNA	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
DEAL-PNA	431 200,00	61 298,34	368 900,66	431 200,00	61 298,34	368 900,66	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
FEDER-ONGULES	218 882,00	174 663,60	43 738,40	218 882,00	174 663,60	43 738,40	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL ONGULES	218 882,00	174 663,60	43 738,40	218 882,00	174 663,60	43 738,40	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL SBNB-ONGULES	218 882,00	174 663,60	43 738,40	218 882,00	174 663,60	43 738,40	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
SBNB	160 000,00	151 000,00	37 900,00	160 000,00	151 000,00	37 900,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
PANDANIE	100 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL SBNB-PANDANIE	200 000,00	101 000,00	100 000,00	200 000,00	101 000,00	100 000,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
SBNB	692 251,00	713 808,60	178 452,20	692 251,00	713 808,60	178 452,20	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
REMINAT_PH3	692 251,00	713 808,60	178 452,20	692 251,00	713 808,60	178 452,20	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
SBNB	292 500,00	291 900,00	57 600,00	292 500,00	291 900,00	57 600,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
PANDANIE	100 000,00	50 000,00	50 000,00	100 000,00	50 000,00	50 000,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL LIFE BIODIV	30 245,00	0,00	0,00	30 245,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
LIFE BIODIV	30 245,00	0,00	0,00	30 245,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL LIFE BIODIV NATURE	30 245,00	0,00	0,00	30 245,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
DI 2024_25	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
VIET	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
CONFERENCE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DI 2024_25	160 000,00	160 000,00	0,00	160 000,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
GRUIT	60 000,00	18 000,00	42 000,00	60 000,00	18 000,00	42 000,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL GRUIT	60 000,00	18 000,00	42 000,00	60 000,00	18 000,00	42 000,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
BORNES	10 851,00	10 851,00	0,00	10 851,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
BORNES elec	10 851,00	10 851,00	0,00	10 851,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL PV-BORNES	10 851,00	10 851,00	0,00	10 851,00	0,00	0,00	-
Financement de l'Etat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Autres financements...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
Ss total financement de l'Etat	8 766 160,00	5 218 628	1 191 628	8 766 160,00	5 218 628	2 353 076	2 848
Ss total autres financements publics	1 712 760,00	717 687	492 614	1 712 760,00	717 687	502 357	212
Ss total autres financements	73 806,00	24 528	39 000	73 806,00	24 528	10 278	-
TOTAL	10 552 726,00	6 060 234	1 723 242	10 552 726,00	6 060 234	2 385 710	3 060

* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, ESCAL affectés, financements de l'Etat fléchés
 ** Autres financements publics et autres financements publics fléchés
 *** Recettes propres et recettes propres fléchés

TABEAU 10
Synthèse budgétaire et comptable

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants dernier budget rectificatif 2025 (montants à copier-coller le cas échéant)	CF 2025
Niveau x initial x	1 Niveau initial de restes à payer (CF 2024)	1 478 297,36	1 478 297,36
	1.a Retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N (renvoi à la case de l'onglet complémentaire)		80 133,20
	1.b Niveau initial de restes à payer nets des retraits d'engagements juridiques sur exercices antérieurs à N	1 478 297,36	1 398 164,16
	2 Niveau initial du fonds de roulement (CF 2024)	4 518 651,96	4 518 651,96
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement (CF 2024)	-1 719 061,63	-1 719 061,63
	4 Niveau initial de la trésorerie (CF 2024)	6 237 713,59	6 237 713,59
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée (CF 2024)	942 054,89	1 346 767,47
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée (CF 2024)	5 295 658,70	4 890 946,12
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	8 789 821,28	8 699 931,57
	6 Résultat patrimonial	439 735,96	10 064,97
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	939 735,96	283 751,29
	8 Variation du fonds de roulement	555 141,27	269 257,26
	9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire	0,00	0,00
	10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF	SENS 0,00	271 749,56
	Variation des stocks	+ / -	
	Charges sur créances irrécouvrables	-	
	Produits divers de gestion courante	+	271 749,56
	11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie	SENS 500 000,00	-264 881,56
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - 500 000,00	-264 881,56
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -	
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -	
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 + 10 - 11	55 141,27	262 489,26
	12.a Recettes budgétaires	8 888 148,99	8 985 420,97
	12.b Crédits de paiement ouverts	8 931 007,72	8 722 931,71
	13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-211 837,43	106 900,60
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	266 978,70	155 588,66
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	381 755,83	376 143,47
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	-114 777,13	-220 554,81
Niveau x finaux	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13	288 162,57	113 668,60
	16 Variation des restes à payer	-141 186,44	-23 000,14
	17 Niveau final de restes à payer	1 337 110,92	1 375 164,02
	18 Niveau final du fonds de roulement	5 073 793,23	4 787 909,22
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-1 430 899,06	-1 605 393,03
	20 Niveau final de la trésorerie	6 504 692,29	6 393 302,25
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	1 323 810,72	1 722 910,94
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	5 180 881,57	4 670 391,31
Comptabilité budgétaire			
Comptabilité générale			

PARC NATIONAL DE LA REUNION

**Conseil d'Administration
Séance du 05 mars 2026**

COMPTE FINANCIER 2025 ANNEXE DE L'AGENT COMPTABLE

Sommaire du compte financier

Etats règlementaires :

- Bilan
- Compte de résultat
- Tableau d'évolution de la situation patrimoniale
- Annexe

L'annexe, le bilan et le compte de résultat forment un tout indissociable et constituent les « comptes annuels ». Ces comptes annuels sont eux-mêmes extraits du compte financier produit par les établissements publics nationaux.

L'annexe est un état financier qui complète et commente les informations fournies par le bilan et le compte de résultat. L'information donnée dans l'annexe donne une meilleure compréhension de ces documents comptables et complète les informations qu'ils contiennent.

BILAN - ACTIF

ACTIF IMMOBILISE	2025			2024
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles	59 635,14	59 612,65	22,49	1 472,63
Immobilisations corporelles				
Terrains	284 236,76	960,77	283 275,99	248 409
Constructions	8 275 656,58	3 000 055,69	5 275 600,89	5 573 019,97
Installations techniques, matériels, et outillage	102 590,62	37 447,18	65 143,44	35 669,35
Collections	53 352,65	-	53 352,65	53 352,65
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	2 146 442,48	1 899 563,10	246 879,38	135 714,57
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	302 503,45	-	302 503,45	302 503,45
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
Immobilisations financières	4 800	-	4 800	4 800
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	11 229 217,68	4 997 639,39	6 231 578,29	6 354 941,62
ACTIF CIRCULANT	-	-	-	-
Stocks	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	784 582,38	-	784 582,38	825 010,68
Créances clients et comptes rattachés	19 128,81	11 901	7 227,81	20 370,23
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	397 288,26	-	397 288,26	294 128,08
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers	19 184	-	19 184	19 184
Créances sur les autres débiteurs	278 679,30	-	278 679,30	6 895,96
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	8 579,04	-	8 579,04	10 206,85
TOTAL ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)	1 507 441,79	11 901	1 495 540,79	1 175 795,80
TRESORERIE	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	6 393 302,25	-	6 393 302,25	6 237 713,59
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	6 393 302,25	-	6 393 302,25	6 237 713,59
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Ecart de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	19 129 961,72	5 009 540,39	14 120 421,33	13 768 451,01

BILAN - PASSIF

FONDS PROPRES	2025	2024
Financements reçus	-	-
Financement de l'actif par l'Etat	6 449 348,63	6 279 831,90
Financement de l'actif par des tiers	501 094,95	520 302,80
Fonds propres des fondations	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	4 850 762,83	4 850 762,83
Report à nouveau	-1 617 805,74	-1 954 281,31
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	10 064,97	336 475,57
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	10 193 465,64	10 033 091,79
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	N	N-1
Provisions pour risques	-	11 901
Provisions pour charges	812 620,87	827 100,79
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	812 620,87	839 001,79
DETTES FINANCIERES	N	N-1
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	1 500	1 500
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	1 500	1 500
DETTES NON FINANCIERES	N	N-1
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	296 135,30	223 787,76
Dettes fiscales et sociales	114 140,41	90 303,42
Avances et acomptes reçus	158 465,13	-
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers	764 700,43	227 627,93
Autres dettes non financières	56 717,74	756 993,68
Produits constatés d'avance	1 722 675,81	1 596 144,64
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	3 112 834,82	2 894 857,43
TRESORERIE	N	N-1
Autres éléments de trésorerie passive	-	-
TOTAL TRESORERIE	-	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL PASSIF	14 120 421,33	13 768 451,01

COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	2025	2024
Achats	1 304,08	3 932,43
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	1 659 843,29	1 618 094,50
Charges de personnel	-	-
Salaires, traitements et rémunérations diverses	4 756 143,53	4 430 978,90
Charges Sociales	1 613 084,88	1 540 813,90
Intéressement et participation	-	-
Autres charges de personnel	22 776,94	14 468,81
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	286 836,66	248 877,18
Dotation aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	1 285 410,10	702 410,48
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	9 625 399,48	8 559 576,20
CHARGES D'INTERVENTION	N	N-1
Dispositif d'intervention pour compte propre	-	-
Transfert aux ménages	-	-
Transferts aux entreprises	-	-
Transferts aux collectivités territoriales	6 000	14 280
Transferts aux autres entités	21 000	6 200
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	27 000	20 480
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	9 652 399,48	8 580 056,20
CHARGES FINANCIERES	N	N-1
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
TOTAL CHARGES	9 652 399,48	8 580 056,20
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	10 064,97	336 475,57
TOTAL GENERAL	9 662 464,45	8 916 531,77

COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	2025	2024
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	-	-
Subventions pour charges de service public	-	-
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	8 334 430,85	8 317 613,53
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	23 500	26 000
Produits de la fiscalité affectée	-	-
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	-	-
Ventes de biens ou prestations de services	18 710,26	-
Produits de cessions d'éléments d'actif	-	-
Autres produits de gestion	274 099,56	45 195,34
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
Autres produits	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	839 001,79	355 000,91
Reprises du financement rattaché à un actif	172 721,99	172 721,99
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)	-	-
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	9 662 464,45	8 916 531,77
PRODUITS FINANCIERS	N	N-1
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financiers	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-
TOTAL PRODUITS	9 662 464,45	8 916 531,77
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	-	-
TOTAL GENERAL	9 662 464,45	8 916 531,77

Evolution de la Situation Patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Montants	RESSOURCES	Montants
Insuffisance d'autofinancement	-	Capacité d'autofinancement	283 751,29
		Financement de l'actif par l'État	323 030,87
Investissements	337 524,90	Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	-
		Autres ressources	-
Remboursement des dettes financières	-	Augmentation des dettes financières	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	337 524,90	TOTAL DES RESSOURCES (6)	606 782,16
Augmentation du fonds de roulement (7)=(6)-(5)	269 257,26	Diminution du fonds de roulement (8)=(5)-(6)	-

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Montants
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	269 257,26
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	113 668,60
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	155 588,66
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	4 787 909,22
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-1 605 393,03
Niveau final de la TRESORERIE	6 393 302,25

Préambule

Le Parc national de la Réunion a été créé par décret n° 2007-296 du 05 mars 2007. Il est géré par un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'écologie. Son cœur, d'une superficie de 105 447 hectares, couvre 42 % de la surface de l'île, et comprend du nord au sud les cirques de Mafate, Salazie et Cilaos et le volcan du Piton de la Fournaise.

Depuis le 1^{er} août 2010, sa zone cœur est inscrite au patrimoine mondial sous l'appellation « Pitons, cirques et remparts de l'île de La Réunion », enrichie de quatre sites de grand intérêt, situés dans l'aire ouverte à l'adhésion : la Grande Chaloupe, la forêt de Mare-Longue, le Piton d'Anchain, ainsi que le Piton de Sucre et la chapelle dans le cirque de Cilaos

L'organisation comptable et financière du parc national de la Réunion est régie par les textes suivants, en complément des dispositions du décret n°2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son titre III :

- Un arrêté du 2 octobre 2015 établit les modalités d'exercice du contrôle budgétaire sur les établissements publics des parcs nationaux, dont le PNRUN.
- Un arrêté du 31 décembre 2019 crée le groupement comptable de l'Office français de la biodiversité, des Parcs nationaux et de l'établissement public du marais poitevin, en application de l'article R. 131-33-1 du code de l'environnement.

Les comptes du Parc national de la Réunion sont valorisés au compte 26 « participations financières » de l'Etat.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

- Le résultat net de l'établissement diminue de 326 K€ d'un exercice sur l'autre pour s'établir à 10 K€ en 2025. Cette évolution est essentiellement portée par la croissance des dépenses de personnels (5 986 K€ en 2024 et 6 392 K€ en 2025) non couverte par une évolution équivalente des produits.
- La capacité d'autofinancement (CAF) du parc diminue également de 227 K€ pour atteindre 284 K€ sur l'exercice. Toutefois, la diminution du montant d'immobilisations acquises (1 284 K€ en 2024 et 338 K€ en 2025) conjuguée à un excellent taux de financement externe de ces acquisitions de 95% constaté sur l'exercice a permis à l'établissement de renforcer son fonds de roulement malgré la baisse sensible de la CAF.
- Le fonds de roulement de l'établissement demeure satisfaisant en s'établissant à 4 788 K€ à la clôture de l'exercice et alimente la trésorerie en ressource stable. Cette dernière bénéficie par ailleurs d'un apport complémentaire du besoin en fonds de roulement de 1 605 K€. À la clôture 2025 la trésorerie représente 242 jours de dépenses courantes sur la base des charges 2025, ce qui est confortable.
- La part des financements obtenus en avance de phase reste significative puisqu'elle représente 19,47% des produits annuels du parc et explique une grande partie de l'apport du besoin en fonds de roulement à la trésorerie du parc.

2. Les principes, règles et méthodes comptables

2.1. Principes et méthodes d'évaluation

L'établissement est assujéti à l'instruction comptable commune et à l'instruction juridique commune des organismes dépendant de l'Etat.

Le PNRun est également soumis à la circulaire annuelle de la direction du Budget, qui précise un certain nombre de règles budgétaires et comptables applicables aux différentes catégories d'établissements publics.

Les comptes de l'exercice 2025 ont été établis conformément au référentiel comptable applicable et suivant les principes généraux :

- Continuité d'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Prudence

Pour ce qui concerne le présent compte financier, l'établissement applique en 2024 les sources réglementaires suivantes :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 « GBCP » et plus précisément ses articles 54, 175 et 211 ;
- Le recueil des normes comptables des établissements publics et plus précisément les normes 1 « Les états financiers » et 13 « engagements à mentionner dans l'annexe » ;
- L'instruction comptable commune BOFIP-GCP-24-0027 du 03/12/2024 relative à l'exercice 2025.

2.2. Comparabilité des comptes

2.2.1 Changements de méthodes comptables ayant eu lieu sur l'exercice.

Néant

2.2.2 Changements d'estimations comptables ayant eu lieu sur l'exercice

Néant.

2.2.3 Corrections d'erreurs sur exercice antérieur ayant eu lieu sur l'exercice en cours

Néant.

3. Notes relatives aux postes du bilan

3.1 L'actif immobilisé

Le seuil unitaire de signification qui permet de distinguer la comptabilisation des dépenses en immobilisations ou en charges est fixé par l'organe délibérant de l'organisme. La réflexion de l'organe délibérant pour fixer, par délibération, le seuil de significativité peut s'appuyer sur le seuil fiscal d'immobilisation défini dans le BOFIP : éléments d'une valeur unitaire hors taxes supérieurs à 500 €.

Le Conseil d'administration a confirmé ce seuil fiscal par délibération du conseil d'administration du 25 novembre 2021.

Tableau des immobilisations

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisition / Mises à disposition / Transferts	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	59 635,14	-	-	-	-	59 635,14
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement C/203	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/205	59 635,14	-	-	-	-	59 635,14
Droit au bail C/206	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles C/208	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	10 524 754,19	-	337 524,90	-	-	10 862 279,09
Terrains C/211, 212	248 929,77	-	35 306,99	-	-	284 236,76
Constructions C/213, 214	8 178 968,35	-	96 688,23	-	-	8 275 656,58
Installations techniques, matériels, et outillage C/215	65 683,09	-	36 907,53	-	-	102 590,62
Collections C/216	53 352,65	-	-	-	-	53 352,65
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures) C/217	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles C/218	1 977 820,33	-	168 622,15	-	-	2 146 442,48
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours Comptes 231 et 238	302 503,45	-	-	-	-	302 503,45
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	-	-	-	-	-	-
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des sociétés en participation	-	-	-	-	-	-
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	4 800	-	-	-	-	4 800
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droit de créance)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés C/275	4 800	-	-	-	-	4 800
Autres créances immobilisées C/266	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	10 891 692,78	-	337 524,90	-	-	11 229 217,68

3.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 60 K€ en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 60 K€, leur **valeur nette s'élève à 0 K€**.
L'établissement n'a pas procédé à de nouvelles acquisitions d'actifs incorporels au cours de l'exercice.

Immobilisations incorporelles en cours de production : néant.

3.1.2 Immobilisations corporelles

Modes et méthodes d'évaluation appliqués : les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'achat augmenté des frais accessoires. Il n'a été pratiqué ni valorisation, ni dépréciation.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 10 862 K€ en valeur brute à la clôture de l'exercice. Compte tenu des amortissements cumulés de 4 938 €, leur **valeur nette est de 5 924 K€**.

Les acquisitions nouvelles en 2025, s'élèvent à 338 K€ et concernent principalement :

- L'acquisition d'équipements de visioconférence pour salle et solution itinérante pour un total de 74 K€;
- L'acquisition de nouveaux véhicules à hauteur de 53 K€.
- Des travaux sur l'antenne Ouest du parc pour un montant de 63 K€ ;
- L'acquisition de matériels informatiques (ordinateurs, écrans...) pour 31 K€ ;

Immobilisations corporelles en cours de production : le montant des dépenses comptabilisées sur les opérations en cours s'élève à **303 K€**. Il n'y a pas eu de dépenses nouvelles ni de mise en service au cours de l'exercice.

3.1.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées des cautionnements et dépôts versés et s'élèvent à 5 000 K€ en valeur brute à la clôture de l'exercice.

Il n'y a pas eu de nouvelles acquisitions en 2025.

3.1.4 Les amortissements

Tableau des amortissements

Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Cumulés à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Dotations de l'exercice	Par virement de poste à poste	Amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis	
Immobilisations incorporelles	58 162,51	-	1 450,14	-	-	59 612,65
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement C/2803	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires C/2805	58 162,51	-	1 450,14	-	-	59 612,65
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles C/28058	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	4 478 588,65	-	459 438,09	-	-	4 938 026,74
Terrains C/2811, 2812	520,77	-	440	-	-	960,77
Constructions C/2813, 2814	2 605 948,38	-	394 107,31	-	-	3 000 055,69
Installations techniques, matériels, et outillage C/2815	30 013,74	-	7 433,44	-	-	37 447,18
Collections C/2816	-	-	-	-	-	-
Dépenses ultérieures sur biens historiques et culturels C/2817	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles c/2818	1 842 105,76	-	57 457,34	-	-	1 899 563,10
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	-	-	-	-	-	-
Participations et créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des sociétés en participation	-	-	-	-	-	-
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droit de créance)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements versés	-	-	-	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	4 536 751,16	-	460 888,23	-	-	4 997 639,39

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent pour leur valeur brute au bilan. Elles font l'objet d'un amortissement linéaire calculé au *pro rata temporis* à partir de la date de mise en service, suivant les dispositions suivantes adoptées par délibération du Conseil d'Administration du 25 novembre 2021.

La méthode de comptabilisation par composants n'a pas été utilisée.

Motifs de la reprise dans des cas exceptionnels de l'amortissement : néant.

3.2 Les stocks et en cours

Dans le cadre de son activité, le PNRUn ne tient aucune comptabilité des stocks.

Numéro de compte	Nature des stocks et des en-cours	Solde à l'ouverture de l'exercice	Variations des stocks en augmentation (Entrées)	Variations des stocks en diminution (Sorties)	Solde à la clôture de l'exercice
30	Animaux et végétaux	-	-	-	-
31	Matières premières et fournitures	-	-	-	-
32	Autres approvisionnements	-	-	-	-
33	En-cours de production de biens	-	-	-	-
34	En-cours de production de services	-	-	-	-
35	Stocks de produits	-	-	-	-
37	Stocks de marchandises	-	-	-	-
38	Stocks en voie d'acheminement, mis en dépôt ou donnés en consignation	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

3.3 Les créances

Les créances détenues par l'établissement doivent être distinguées selon leur nature et leur échéance (moins d'un an ou plus d'un an). Elles ont été comptabilisées à la prise en charge des pièces budgétaires correspondantes (titres et demandes de reversement).

Au cours de l'exercice 2025, aucune admission en non-valeur ni remise gracieuse n'a été comptabilisée.

Dépréciations comptabilisées ou reprises d'un montant significatif : 81 K€ avec une provision pour dépréciation de créances relatives à des condamnations administratives de 2022.

Tableau des créances

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts	-	-	-
Autres créances immobilisées	-	-	-
Créances de l'actif circulant	1 507 441,53	1 507 441,53	-
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	784 582,38	784 582,38	-
Créances clients et comptes rattachés	19 128,81	19 128,81	-
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	397 288,26	397 288,26	-
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	19 184	19 184	-
Créances sur les autres débiteurs	278 679,04	278 679,04	-
Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	8 579,04	8 579,04	-
TOTAUX	1 507 441,53	1 507 441,53	-

Les créances les plus importantes de l'établissement sont détenues à l'encontre d'entités publiques pour un montant de 785 K€. Les plus significatives concernent :

- Un financement Fonds vert du projet « ReMiNat » (tranche 1) pour 306 K€ ;
- Le financement du projet « Conservation des pétrels endémiques » pour 167 K€.

Les avances et acomptes recensent d'une part les avances accordées dans le cadre de dispositifs d'intervention pour 13 K€ et d'autres part des avances sur commande dans le cadre de marchés publics pour un montant de 384 K€, notamment dans le cadre d'achat de véhicules auprès de l'UGAP pour 167 K€ et des travaux sur les bâtiments administratifs à hauteur de 145 K€.

Les autres créances concernent :

- Des créances restant à recouvrer, à hauteur de 19 K€ dont des condamnations par jugement du tribunal correctionnel.

Le dernier poste de créances recensent les créances particulières pour lesquelles des titres ont été émis. C'est le cas par exemple de titres des redevances « Esprit Parc » mais également des titres relatifs au contentieux portant sur la réalisation de travaux par un prestataire qui conduit à des dépenses supplémentaires dans le cadre de la substitution de ce dernier par un autre fournisseur pour un total de 125 K€.

L'établissement a par ailleurs comptabilisé des charges constatées d'avance lors des opérations d'inventaire 2024 à hauteur de 9 K€ et se rapportant principalement à un contrat d'assurance, des loyers et une prestation de maintenance.

3.4 Les valeurs mobilières de placement et disponibilités

L'établissement n'est pas concerné par les valeurs mobilières de placement, ni les effets de commerce.

3.5 Les financements reçus

Les financements externes de l'actif (FEA) s'inscrivent la plupart du temps dans le cadre de convention pluriannuelle de financement qui font l'objet d'un suivi spécifique permettant de constater les financements en comptabilité en fonction du droit acquis, soit en pratique en fonction de la réalité des dépenses éligibles.

Les financements externes de l'actif dont l'organisme bénéficie sont présentés dans le tableau ci-dessous en distinguant le type de financeur et plus spécifiquement l'Etat des autres financeurs.

Tableau des financements de l'actif

Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé/Virement de poste à poste	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la réimputation	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT	6 279 831,90	323 030,87	-	153 514,14	-	-	6 449 348,63
Financements non rattachés à un actif	-	-	-	-	-	-	-
Financements rattachés à un actif C/104	6 279 831,90	323 030,87	-	153 514,14	-	-	6 449 348,63
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements Compte 10411	-	-	-	-	-	-	-
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-	-	-	-	-	-	-
Financement des autres actifs Compte 10413	-	-	-	-	-	-	-
État	6 279 831,90	323 030,87	-	153 514,14	-	-	6 449 348,63
Agence nationale de la recherche (ANR) - IA	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ÉTAT	520 302,80	-	-	19 207,85	-	-	501 094,95
Financements non rattachés à un actif	-	-	-	-	-	-	-
Compte 131	-	-	-	-	-	-	-
Régions	-	-	-	-	-	-	-
Départements	-	-	-	-	-	-	-
Communes et groupements de communes	-	-	-	-	-	-	-
Autres entités publiques dont établissements publics	-	-	-	-	-	-	-
Union Européenne	-	-	-	-	-	-	-
Autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Financements rattachés à un actif Compte 134	520 302,80	-	-	19 207,85	-	-	501 094,95
Régions	-	-	-	-	-	-	-
Départements	-	-	-	-	-	-	-
Communes et groupements de communes	-	-	-	-	-	-	-
Autres entités publiques dont établissements publics	-	-	-	-	-	-	-
Union Européenne	520 302,80	-	-	19 207,85	-	-	501 094,95
Autres organismes	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	6 800 134,70	323 030,87	-	172 721,99	-	-	6 950 443,58

Le montant des financements externes constatés sur 2025 permet d'ajuster ceux-ci à la réalité de l'avancement des projets financés à la clôture et cette année, la répartition des financements acquis entre l'exercice 2025 et les exercices antérieurs est assurée en raison des traitements 2024.

Dans les comptes 2025, les financements externes comptabilisés proviennent principalement de l'Etat à hauteur de 323 K€, avec notamment des subventions concernant l'acquisition d'équipements de visio-conférence pour 88 K€, les travaux d'aménagement de l'antenne Ouest à hauteur pour 63 K€ et le financement de trois balises acoustiques à hauteur de 18 K€.

La reprise suit, en principe, le même rythme que l'amortissement de l'immobilisation financée.

3.6 Les provisions

Tableau des provisions

Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour investissement (participation des salariés)	-	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-	-
Provisions réglementées relatives aux autres éléments de l'actif	-	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-
Provision spéciale de réévaluation	-	-	-	-	-
Plus-values réinvesties (assimilées à des amortissements dérogatoires)	-	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	11 901	-	11 901	-	-
Provisions pour litiges C/1511	-	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur contrats et opérations	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'emploi	-	-	-	-	-
Autres provisions pour risques C/1518	11 901	-	11 901	-	-
Provisions pour charges	827 100,79	812 620,87	827 100,79	-	812 620,87
Provisions pour restructurations	-	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations (établissement concessionnaire)	-	-	-	-	-
Provisions pour travaux à effectuer	-	-	-	-	-
Provisions pour gros entretien ou grandes révisions C/1581	-	-	-	-	-
Provisions pour remises en état	-	-	-	-	-
Provisions pour CET C/1582	209 050,58	293 610,22	209 050,58	-	293 610,22
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	163 162,27	129 388,51	163 162,27	-	129 388,51
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement C/1587	454 887,94	389 622,14	454 887,94	-	389 622,14
Autres provisions pour charges C/1588	-	-	-	-	-
TOTAL DES PROVISIONS	839 001,79	812 620,87	839 001,79	-	812 620,87

Les provisions inscrites au bilan de l'établissement à la clôture 2025 s'élèvent à 813 K€ et se concentrent sur les passifs sociaux.

Les passifs sociaux sont liés aux jours comptes épargne temps (CET). Ces jours correspondants à des droits à congés reportés ils font l'objet d'une provision pour intégrer dans les comptes les futurs jours non travaillés attachés à des droits à congés sur exercices antérieurs. Ces jours sont valorisés à leur coût moyen chargé par agent.

Le nombre de jours inscrit sur les CET des agents est passé de 1 211,5 en 2023 à 1 267 en 2024 pour atteindre 1 312,5 en 2025. Cette hausse se traduit par une augmentation des provisions de 54 K€ passant d'un montant de 372 K€ en 2024, pour atteindre un montant total de 424 K€ en 2025 (rémunérations brutes et charges sociales et fiscales).

La correcte répartition comptable entre rémunération brute et charges conduit à des variations différentes sur ces 2 rubriques mais sans impact sur le montant total comptabilisé en provision.

La provision pour allocation retour à l'emploi (ARE) évalue le montant de la dette de l'établissement vis-à-vis des agents contractuels ayant quitté l'établissement au 31 décembre 2025 et éligible à l'ARE. La provision a été diminuée de 65 K€ sur la base des informations connues à la clôture.

3.7 Les dettes

Les dettes sont classées selon la durée restant à courir jusqu'à leur échéance en distinguant les dettes à un an au plus, à plus d'un an et cinq ans au plus, et à plus de cinq ans.

Tableau des dettes

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus de 5 ans
Dettes financières	1 500	-	1 500	-
Emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	1 500	-	1 500	-
Dettes financières et autres emprunts	-	-	-	-
Dettes non financières	3 112 834,82	3 038 396,46	74 438,36	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	296 135,30	221 696,94	74 438,36	-
Dettes fiscales et sociales	114 140,41	114 140,41	-	-
Avances et acomptes reçus	158 465,13	158 465,13	-	-
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	764 700,43	764 700,43	-	-
Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées	-	-	-	-
Autres dettes non financières	56 717,74	56 717,74	-	-
Produits constatés d'avance	1 722 675,81	1 722 675,81	-	-
TOTAUX	3 114 334,82	3 038 396,46	75 938,36	-

3.7.1 Les dettes financières

Dettes financières et autres emprunts : 1,5 K€. Il s'agit de dépôts et cautionnements reçus dans le cadre de locations.

3.7.2 Les dettes non financières

Le poste de dette le plus important de l'établissement au 31 décembre 2025 concerne les produits constatés d'avance pour 1 723 K€. Sont inscrit sur ce compte les produits ou financement reçus en avance des travaux ou prestations objet du financement. Il s'agit donc de dette dans l'attente de la réalisation des engagements pris par le parc dans le cadre de ces conventions.

Parmi ces produits constatés d'avance, les principaux concernent les projets suivants :

- Le projet « ReMiNat » de lutte et de restauration des milieux prioritaires à La Réunion phase 3 porté par la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB) pour un montant de 714 K€ et phase 2, également en cours, et porté par le dispositif Fonds Vert pour un montant de 393 K€ ;
- Le programme « Jours de la nuit 2024-2027 » pour 526 K€ (comptabilisé pour 647 K€ en 2024).

Les dettes fournisseurs quant à elles, ne sont pas exigibles à la clôture et sont principalement constituées de services faits pour lesquels les factures étaient attendues à la clôture de l'exercice pour 226 K€.

Les dettes fiscales et sociales d'un montant de 114 K€ concernent essentiellement des montants liés à la CNRACL pour un montant de 84 K€ et des charges de personnels à payer recensées lors des opérations d'inventaire pour le reste.

Pour l'exercice 2025, les avances perçus par l'établissement pour financements externes d'actifs sont comptabilisées à hauteur de 158 K€. Parmi ces avances de financements, peuvent être cités :

- Un montant de 104 K€ concernant les aménagements de la Plaine des Palmistes.

Les opérations pour compte de tiers comptabilisées à hauteur de 765 K€, sont, quant à elles, liées aux dispositifs d'intervention gérés par le parc sur financement de l'État ou de tiers autres que l'État. Ces opérations n'ont pas d'impact budgétaire en ce qu'elles concernent des versements à des tiers. Elles se rapportent au programme de conservation des Pétrels endémiques initié en 2023 et aux dispositifs liés à la Stratégie Nationale de Biodiversité parmi lesquels les programmes « ReMiNat » et TUIT-TUIT.

La dernière catégorie « autres dettes non financières » concerne les encaissements reçus en fin d'année qui n'ont pu être rapprochés d'un titre de recette.

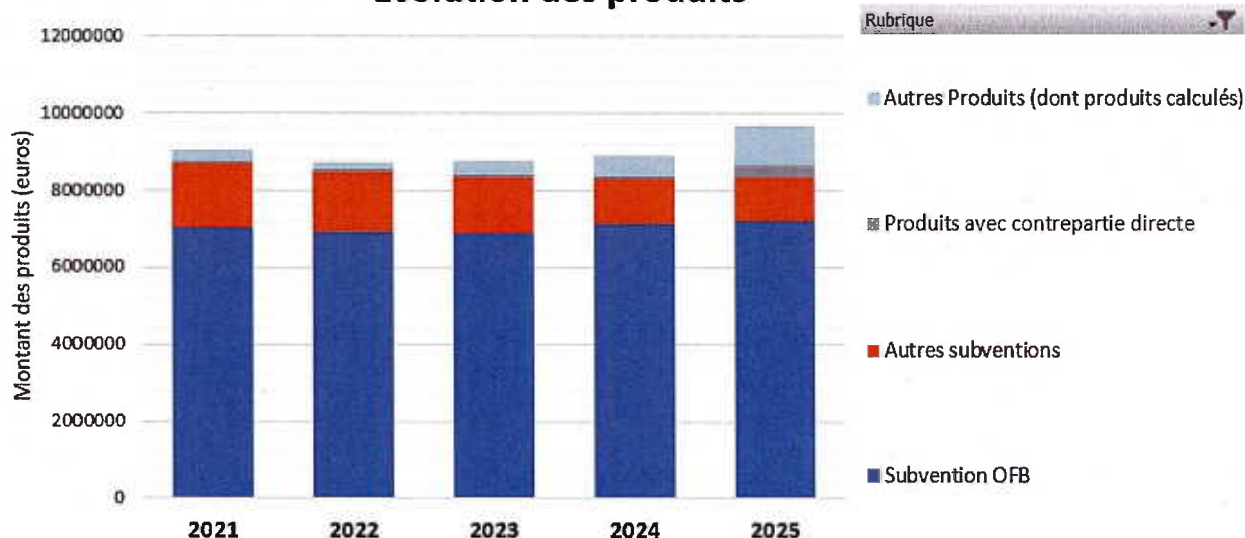
4. Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.1 Les produits de fonctionnement

Il s'agit ici de constater dans l'exercice les produits par nature qui se rapportent à l'activité normale et courante de l'établissement (comptes de racines 70 à 75) ou à sa gestion financière (comptes de racine 76). Les produits sont, en principe, enregistrés hors taxes collectées. Le PNG n'est pas assujéti à la TVA.

Le fait générateur d'un produit correspond à l'acquisition du droit par l'organisme. Le produit est rattaché à l'exercice au cours duquel il est acquis à l'organisme, dès lors qu'il peut être mesuré de manière fiable (norme depuis 2016). En particulier, les subventions avec condition sont comptabilisées selon l'avancement des travaux financés, générateurs du droit dans la plupart des cas.

Evolution des produits



En 2025, les produits de l'exercice ont atteint 9 662 K€ contre 8 917 K€ en 2024, soit une hausse de 746 K€. Hors reprise sur provision neutralisée par des dotations d'égale montant de 762 K€, le montant des produits s'établit à 8 900 K€, soit une légère baisse de 17 K€.

La part la plus significative des produits de l'établissement se compose de subventions reçues et la plus importante est la contribution versée par l'Office Français de la Biodiversité pour le compte de l'Etat. Celle-ci passe de 6 910 K€ en 2023 à 7 132 K€ en 2024 à 7 224 K€ en 2025 soit une progression de 92 K€.

Les autres subventions s'élèvent à 1 110 K€ et les plus significatives ont concerné :

- Le projet fonds verts de restauration des milieux naturels réunionnais (ReMiNat) pour un montant de 338 K€ ;
- Le programme de conservation des pétrels endémiques pour 215 K€ ;
- Le programme « Jours de la nuit » de lutte contre la pollution lumineuse pour 120 K€
- Le solde du financement du Programme d'actions pour la valorisation patrimoniale du sentier fa'hame (projet LEADER - subvention FEADER) pour 186 K€

En dehors des subventions, l'établissement perçoit des revenus à hauteur de 316 K€ dont des mécénats pour un montant de 24 K€.

2025 est également marquée par l'émission de titres relatifs au contentieux portant sur la réalisation de travaux par un prestataire qui conduit à des dépenses supplémentaires dans le cadre de la substitution de ce dernier par un autre fournisseur pour un total de 125 K€.

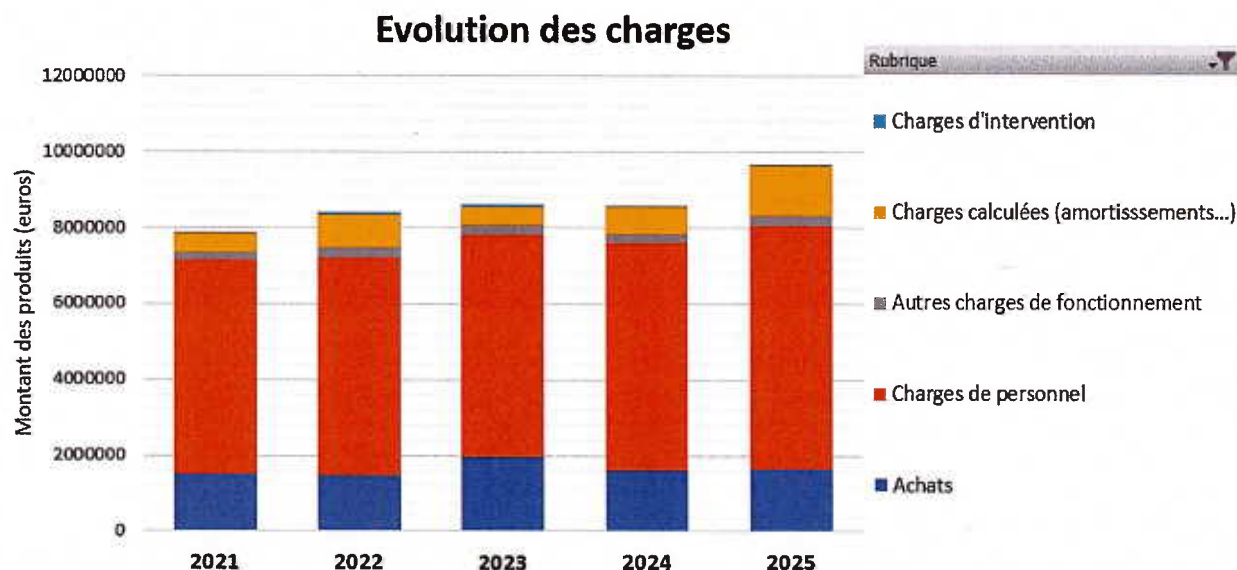
Des annulations sur charges antérieures sont par ailleurs comptabilisées à hauteur de 147 K€

Sont également perçus des redevances d'exploitation (dont la redevance d'utilisation de la marque déposée « Esprit parc national » pour 2 K€).

La dernière rubrique constitutive des produits de fonctionnement concerne les produits calculés, à savoir les reprises sur provisions d'une part et la quote-part des subventions d'investissement viré au résultat pour compenser les dotations aux amortissements des immobilisations ayant bénéficié d'un financement externe, d'autre part.

Avec un montant global de 1 012 K€ en 2025, contre 528 K€ en 2024, la hausse de 484 K€ par rapport à l'année précédente s'explique par la comptabilisation des reprises sur Aide au Retour à l'Emploi et CET mais compensée par la constitution des nouvelles provisions comme mentionné au 3.6.

4.2 Les charges de fonctionnement



En 2025, les charges de l'établissement ont atteint 9 652 K€, en hausse de 1 082 K€ comparativement à 2024 (8 580 K€). Hors dotations aux provisions neutralisées par des reprises d'égale montant de 762 K€, le montant des charges s'établit à 8 890 K€, soit une progression de 310 K€.

Les charges de personnel sont en hausse et représentent en 2025, 66,2% (contre 69,8 % en 2024 et 68,0 % en 2023) de ces charges avec un montant de 6 392 K€. Cette évolution repose essentiellement sur la croissance de l'aide au retour à l'emploi versée d'une année sur l'autre (128 K€ en 2024 et 286 K€ en 2025) et sur l'effet mécanique du GVT.

La hausse générale des charges de fonctionnement participe mathématiquement à la baisse de la part des charges de personnels.

Les achats et consommations liés à l'activité courante du parc sont en légère hausse (+ 41 K€) d'une année sur l'autre pour atteindre 1 668 K€ en 2025, contre 1 627 K€ en 2024.

Ces hausses notamment réparties sur les frais postaux (+ 11 K€) après une très forte baisse en 2024, les frais de port (+ 16 K€) intégrant le colisage des tenues, la hausse des assurances véhicules de 18 K€ (achat de véhicules neufs), la hausse des frais de maintenance et prestations informatiques (+ 25 K€) et celle des frais de déplacement à hauteur de 26 K€.

Les autres charges de fonctionnement atteignent 280 K€, en progression de 36 K€ par rapport à l'exercice précédent. Cette hausse s'explique essentiellement par celle des taxes (salaires, foncières, contribution FIPHFP).

La dernière catégorie des charges calculées passe de 702 K€ en 2024 à 1 285 K€ en 2025. La dotation aux amortissements est calculée à 461 K€. Les provisions relatives aux passifs sociaux, dont ARE et CET évoluent comme indiquée au point 3.6.

4.3 Les charges d'intervention

Il s'agit de subventions versées sous condition de réalisation à des particuliers, des collectivités territoriales ou des associations pour des actions de valorisation du patrimoine naturel ou culturel ou des actions en faveur de la protection de la biodiversité. Elles prennent la forme de dispositifs d'intervention pour compte propre.

Une hausse est constatée entre 2024 et 2025 à hauteur de 7 K€ pour un montant total des dépenses d'intervention en 2025 de 27 K€.

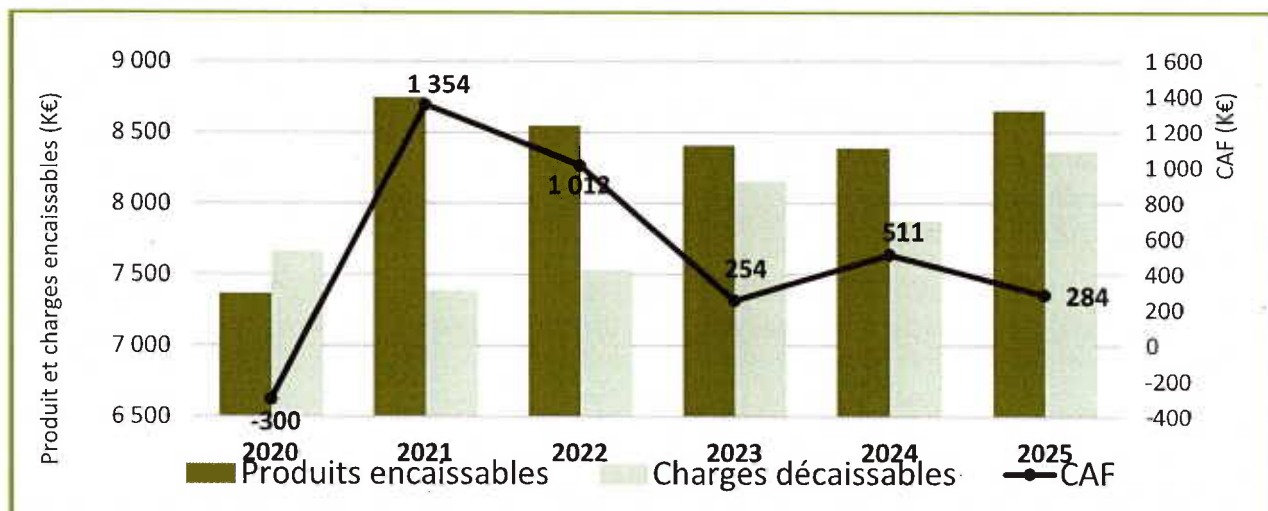
Détail de la répartition des dispositifs d'intervention

Transfert aux collectivités	6 K€
Transfert aux autres entités	21 K€

Il n'a été constaté ni charges à payer, ni provisions au titre des dispositifs d'intervention.

5. Equilibres fondamentaux

La différence entre les charges décaissables et les produits encaissables générée au cours de l'exercice constitue la capacité d'autofinancement (CAF) de l'établissement.

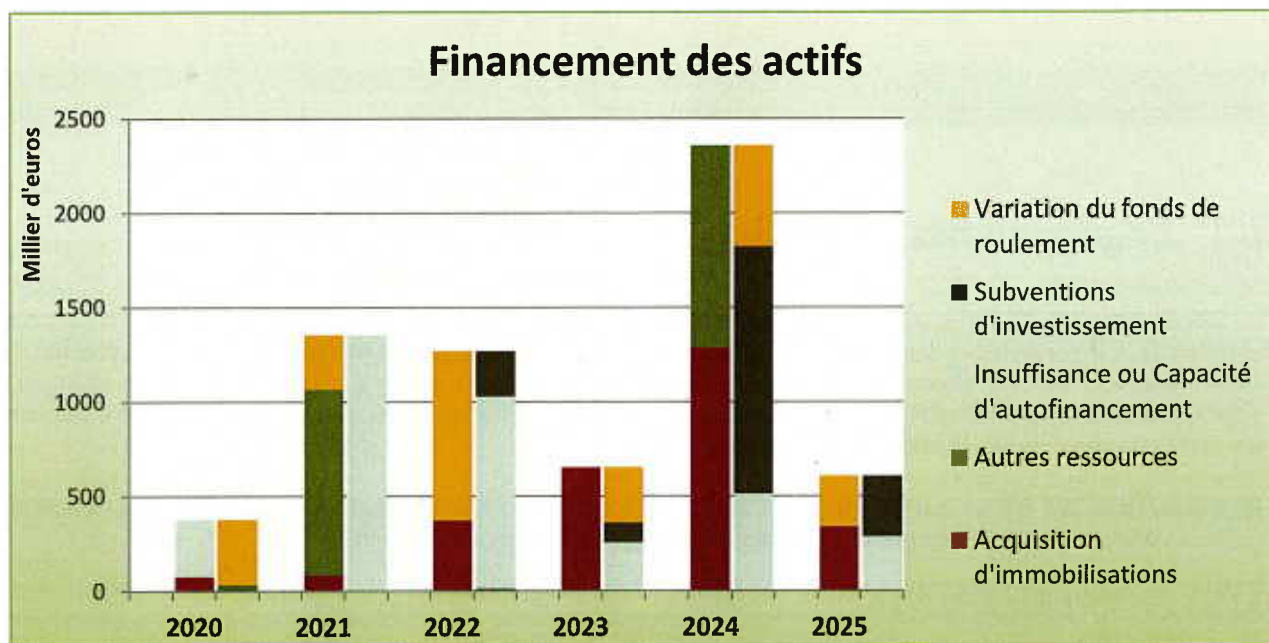


Cet agrégat est un élément important pour mesurer la santé financière du parc. Cette ressource permet par exemple de mesurer la capacité à assurer le renouvellement de ses immobilisations en interne. À cet égard, on peut noter que la CAF générée cette année par le Parc national (284 K€ en 2025 et 623 K€ en moyenne sur les six dernières années) est inférieure au montant de ses amortissements ; à savoir 461 K€ en 2025 en hausse comparativement à l'an passé.

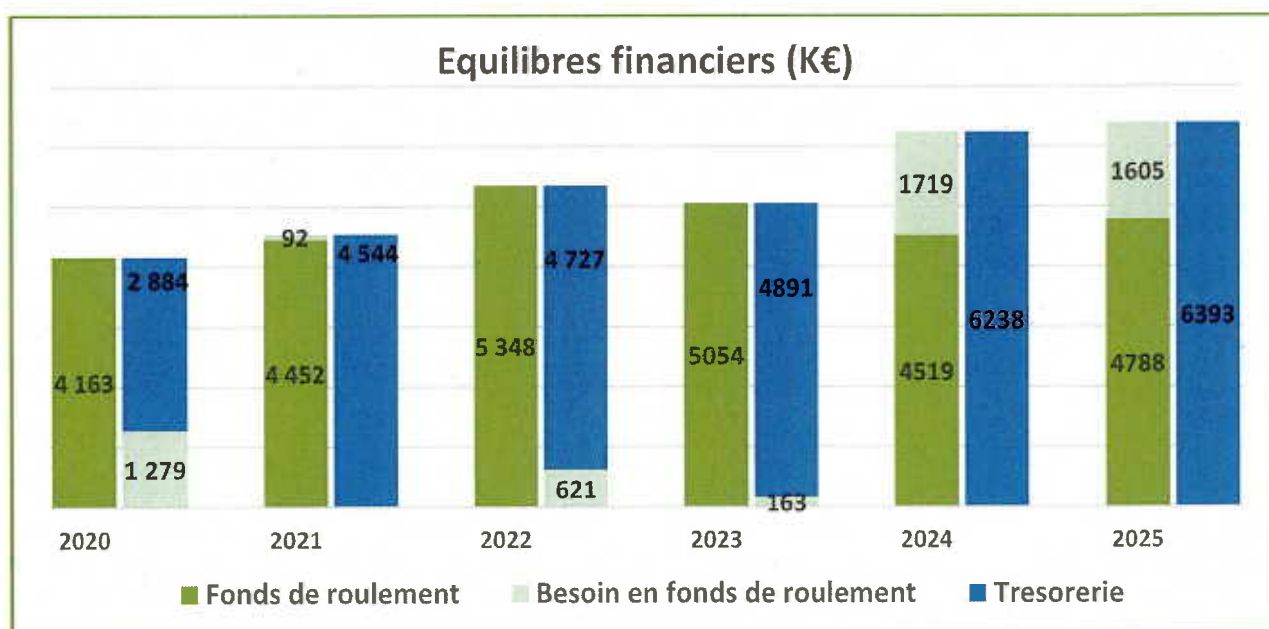
Cette situation traduit la nécessité pour le parc à mobiliser des ressources externes pour faire face au maintien de ses actifs immobilisés.

En 2025, le parc a acquis de nouvelles immobilisations pour une valeur de 338 K€ en 2025. Pour les financer, il a bénéficié de 323 K€ de subvention d'investissement. En conséquence, malgré le montant limité de la CAF dégagée au cours de l'exercice, le bon taux de financement externe des immobilisations a permis au parc de renforcer son fonds de roulement de 269 K€ en 2025.

L'origine du financement des investissements est présentée dans le diagramme qui suit sur les six dernières années, davantage représentative d'un cycle d'investissement. Sur cette période, les acquisitions d'immobilisations se sont élevées à 2 806 K€ et ont été financées pour 70 % par des subventions. Le reste a été financé par les ressources internes du parc. Sur la même période le parc a également renforcé son fonds de roulement de 625 K€.



Le diagramme qui suit présente l'évolution des grands équilibres de l'établissement et plus spécifiquement l'explication de la constitution de la trésorerie au 31 décembre 2025 entre sa composante de long terme (fonds de roulement) et sa composante de court terme liée à l'apport des dettes et créances (besoin en fonds de roulement).



La trésorerie de l'établissement à la clôture de l'exercice représente 242 jours de fonctionnement courant sur la base de l'année 2025, ce qui est confortable, même si une partie de cette trésorerie est gagée sur des dépenses à venir, comme l'indique l'importance des produits constatés d'avance qui s'élève à 1 723 K€ au 31 décembre 2025.

6. Autres informations

6.1 Engagements hors bilan

En application de l'instruction 15-0004 du 06/07/2015 relative aux modalités de comptabilisation des dispositifs d'intervention, reprise dans la norme 13 de l'instruction commune, les engagements de l'établissement au titre des dispositifs d'intervention pour compte propre sont traités soit en charges à payer, soit en Engagements Hors Bilan en raison de l'incertitude relative au montant et à la date à laquelle les restes à payer devront être versés aux bénéficiaires.

Ils s'élèvent à 123 K€ et concernent des dispositifs d'intervention à hauteur de 6 K€ au bénéfice de collectivités et de 117 K€ au profit d'autres entités (associations notamment).

Il n'y a pas d'engagements reçus.